2023/2024

PÊCHE

N°22

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique

L'EAU, UNE RESSOURCE NATURELLE FRAGILE

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

06 Pour un nouveau cadre de la ressource en Eau

14 Sécheresse : une situation à haut risque

34 La pêche séduit les jeunes générations !

Édito

Pour une gestion *sobre, collective et naturelle de l'eau*

Alors que nous entrons dans la période estivale 2023 avec appréhension, nous constatons avec désolation que la sécheresse que nous traversons est durablement installée avec des dégâts irréversibles.

Oui, la sécheresse 2022 restera dans les annales comme l'une des plus sévères, non seulement pour nos milieux naturels avec des assecs importants de cours d'eau et une mortalité piscicole accrue mais également pour l'agriculture, l'économie, l'industrie et la filière touristique. Elle a aussi révélé que nous pouvions réellement subir des ruptures d'approvisionnement en eau potable.

Les changements globaux sont là, le climat est perturbé et avec lui le fonctionnement naturel de nos cours d'eau : leurs débits sont orientés à la baisse et leur température à la hausse.

Plutôt que de comparer les sécheresses entre elles, nous autres pêcheurs préférons mettre en perspective le caractère cumulatif de leurs conséquences négatives.

Or, cet épisode intervient déjà après de nombreuses années difficiles pour les rivières et nos réserves en eau.

Le plus haut niveau de l'État semble avoir pris conscience de ces constats, notamment en intégrant la politique de l'eau à la planification écologique immédiate.

Les mesures annoncées sont indispensables, mais elles n'épuisent pas tous les leviers nécessaires.

Surtout, la politique de l'eau exige une ambition nouvelle, un cadre rénové, des outils financiers et juridiques plus énergiques et une volonté sans équivoque portée par une gestion sobre, naturelle et partagée de l'eau.

Notre réseau associatif est plus que jamais mobilisé autour de ces impératifs, pour que la ressource en eau soit réellement protégée et que le bon état de nos cours d'eau soit notre boussole.

Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

La revue PÊCHE est publiée par la Fédération Nationale de la Pêche en France.
108/110, rue Saint-Maur
Paris XIe - France

Directeur de la publication :
Claude Roustan

Rédacteur en chef :
Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro :
Pauline Blanpin, Nadège Colombet, Carine Darcy, Véronique Dobigny, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Christel Leca, Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier

Crédit photos : © Laurent Madelon, Caroline Gasch, Anne-Cécile Monnier, fédérations départementales FD01, FD12, FD15, FD46, FD47, FD49, FD57, FD60, FD66, FD68, FD69, FD80, Fondation des pêcheurs, BRGM, GIFAP, FFPS, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Scarna Fishing, Bar d'écume, AdobeStock, iStock, DR.

Conception et réalisation :
Agence m-créa communication
Imprimé en France sur un site labelisé Imprim'vert.
Papier recyclé.
ISSN : 1961-6368

Dépôt légal : juin 2023
Financement : FNPF / OFB

Edition soutenue par :

Sommaire

4 Grand témoin

Interview de Daniel Labaronne, député, président du groupe d'études chasse et pêche de l'Assemblée nationale

6 Fédération nationale

6 Pour un nouveau cadre de la ressource en Eau

8 La FNPF souhaite une contribution équitable des pêcheurs à la politique de l'Eau

9 Claude Routan : « Il faut un ministère de l'Eau »

10 Journées techniques nationales : l'expertise au service des écosystèmes aquatiques

11 Lancement du protocole d'études de la prédation du cormoran

12 *Les faits marquants*

14 Environnement

14 Sécheresse : une situation à haut risque

17 Un véritable scandale sanitaire en cours : les PFAS

18 Alerte aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

20 Les moulins respecteront la continuité écologique comme tout le monde

21 Pêche de l'anguille : une réduction non viable pour l'espèce

22 Pour une réparation effective des atteintes aux milieux aquatiques

23 Fondation des pêcheurs : la renaturation du Lac Vert

24 Économie

24 Interview de Benoit Mayolle, président du GIFAP

25 Carrefour national de la pêche

26 Pêche et voyage en itinérance : un duo gagnant

27 Profession : youtubeur halieutique

28 La TVA sur la vente de poissons à la pêche de loisir

29 *Les chiffres clés*

30 Social

30 Le bien-être par l'expérience inclusive

31 Chacun connait les bienfaits du sport

32 Sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable

34 La pêche séduit les jeunes générations !

35 Les gardes-pêche sont aussi pédagogues que diplomates

Grand témoin

Interview de Daniel Labaronne

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDES CHASSE ET PÊCHE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pouvez-vous nous présenter votre parcours et vos mandats ?

Docteur ès sciences économiques, j'ai été professeur d'université avant de prendre ma retraite. Ancien maire de Bléré (Indre-et-Loire, 5500 hab.), j'en suis encore conseiller municipal. Élu sous l'étiquette En Marche en 2017, j'ai été à l'origine du rapport « Ruralités : une ambition à partager – 200 propositions pour un agenda rural », dont les mesures ont été largement reprises par le Gouvernement. Réélu en 2022, je suis, comme sous la précédente législature, commissaire aux Finances et désormais président du groupe d'études chasse et pêche de l'Assemblée.

Vous avez été élu à la présidence du groupe d'études chasse et pêche. Pouvez-vous nous décrire brièvement son organisation ainsi que ses missions ?

Le groupe d'études (GE) chasse et pêche compte 93 membres, de tous bords politiques, ce qui en fait l'un des groupes les plus importants de la législature. Il se réunit une fois par mois environ pour examiner en détail une question généralement d'actualité, législative, réglementaire, etc. avec des intervenants spécialisés pour éclairer les députés. En dehors de ces réunions, en tant que président, je participe aux travaux en cours sur des points intéressant le GE, comme le plan chasse présenté par le Gouvernement fin 2022. Je fais remonter des problèmes urgents, comme la TVA sur les produits utilisés par la pisciculture, etc.

La thématique de la pêche était suivie jusqu'à présent par un groupe d'études dédié. Comment comptez-vous suivre et défendre notre activité ? Quels sont vos champs d'action prioritaires ?

Je suis un député actif sur les questions de pêche avant d'être un député impliqué sur les questions de chasse. Dans ma circonscription, il y a 3 rivières, la Loire, l'Indre et le Cher ; je suis bien conscient de l'importance de la pêche dans notre économie locale, dans nos traditions, dans nos paysages, etc. J'ai instauré le principe au GE d'une alternance stricte entre sujets « chasse » et sujets « pêche ».

Mes trois grands dossiers prioritaires sont d'abord la lutte contre le « pêche-bashing », comme il y a du « chasse-bashing », qui se traduit par des recours abusifs d'associations environnementalistes contre les autorisations de pêche, des attaques contre certaines techniques traditionnelles, des dégradations de bateaux, de matériel. Ensuite, la sécurisation de l'activité, par un soutien juridique, économique, des pouvoirs publics pour s'assurer que l'activité des pêcheurs peut se dérouler sereinement. Enfin, il y a un sujet essentiel de préservation de la ressource : lutte contre la prédation d'espèces invasives, travail sur le risque de sécheresse, qualité des cours d'eau…

Le cormoran continue de susciter l'opposition des pêcheurs et des instances de la pêche de loisir aux arbitrages du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Comment impliquez-vous le GE ?

J'ai justement consacré la deuxième réunion du groupe d'études, en mai, à cette question. Je voudrais clarifier un point : il n'y a pas d'« arbitrage » du ministère contre les pêcheurs : il y a eu 14 arrêtés de destruction à titre dérogatoire du grand cormoran, les 14 arrêtés ont été attaqués et le Gouvernement a perdu ces 14 procès. Cela crée une jurisprudence très défavorable, il faut donc maintenant se poser et réfléchir à des solutions, on ne peut pas reprendre un arrêté comme si

de rien n'était. Le problème, c'est que la justice tranche en fonction de la législation, et le droit dit que le cormoran est une espèce protégée et que les destructions ne peuvent être autorisées que du fait d'une atteinte à d'autres espèces protégées, qui doit être prouvée scientifiquement. Quand on autorise 150 000 destructions individuelles sur 3 ans, on n'est pas dans la destruction à titre exceptionnel, on est en fait dans de la régulation déguisée. Il faut se reposer la question du classement du cormoran en espèce protégée, alors que l'espèce se porte très bien et qu'elle colonise de nouveaux espaces. Cela va demander un travail en coordination avec les instances européennes.

En 2022, un projet d'augmentation de la TVA pour vente de poissons a fait l'objet de préoccupations des structures associatives de pêche et de la profession. Comment avez-vous interpellé le GE sur cette mobilisation initiée par la FNPF ?

J'ai saisi la ministre déléguée aux PME dès l'alerte de la FNPF et Olivia Grégoire m'a assuré qu'il n'était pas question de modifier le taux de TVA sur les produits entrants dans la pisciculture ou les relâchés de poissons. À la réunion constitutive du GE, c'est un des premiers sujets que j'ai mentionné pour m'assurer qu'un groupe composé de nombreux députés pourrait être mobilisé si nécessaire.

La politique de l'eau est à un carrefour : baisse des débits de nos rivières, sécheresse récurrente et permanente, inondations répétées, interruption de l'approvisionnement en eau potable dans certaines communes, biodiversité en danger… Comment voyez-vous l'évolution de cette politique essentielle ?

Les épisodes de sécheresse récents ont mis sur le devant de la scène cette question, une réponse structurée a enfin été définie avec le plan Eau du Gouvernement présenté en mars dernier. L'objectif est de faire baisser les prélèvements de 10 % d'ici 2030. À court terme, 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction vont dès maintenant être accompagnés, sachant que l'industrie représente 59 % des prélèvements si l'on inclut les circuits de refroidissement des centrales. Il y a beaucoup d'axes d'intervention, d'abord faire évoluer les pratiques, mais aussi arrêter le gaspillage en rénovant les réseaux de distribution, améliorer le traitement, le recyclage des eaux usées, etc.

Quel message souhaitez-vous adresser aux pêcheurs de loisir ?

Je souhaite exprimer mon profond attachement à cette école de la patience dans un monde où tout doit aller de plus en plus vite. C'est un loisir populaire et accessible, largement pratiqué. Les pêcheurs de loisir, avec leurs associations, sont des vigies de nos milieux/écosystèmes aquatiques et des acteurs de la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux. C'est un marqueur de la ruralité et un patrimoine riche. Les pêcheurs de loisir ont aussi un rôle d'éducation et de sensibilisation des jeunes aux enjeux de la faune, de la flore et de l'eau. Je salue cet engagement auprès des jeunes générations.

Alors que l'eau devient un enjeu majeur et récurrent dans bien des territoires métropolitains, que la ressource est malmenée, que les scientifiques s'accordent sur un avenir où la sécheresse deviendra la norme, la FNPF appelle de ses vœux un large débat démocratique autour de ce bien commun, dont l'importance n'est pas encore bien mesurée et qui suscite de nombreuses tensions.

Pour un nouveau cadre de la ressource en Eau

Les sécheresses s'enchaînent. L'été 2023 s'annonce aussi tendu, sinon plus, que 2022, déjà historique par le nombre de départements concernés, l'ampleur et la durée du déficit hydrique (voir page 14). Les prévisions à long terme sur les ressources hydrologiques ne sont pas rassurantes. Ainsi, le rapport Explore 2070[1] annonçait dès 2013 une baisse de 10 à 40 % des débits, pouvant aller jusqu'à 60 % dans les Pyrénées et la Normandie, une accentuation générale des étiages, une intensification des crues… L'artificialisation des sols et milieux humides continue de connaître une progression incompatible avec les exigences liées aux milieux naturels et à la biodiversité. Elle concerne entre 20 000 et 30 000 hectares chaque année.

LES RIVIÈRES SUFFOQUENT ET LES POISSONS SOUFFRENT

Les événements exceptionnels se multiplient, mais ils sont accompagnés de conséquences écologiques graves, critiques pour les peuplements piscicoles en particulier, à l'image de la température de l'eau, qu'Explore voyait augmenter de 1,6°C d'ici un demi-siècle. La qualité de l'eau est également affectée par des pollutions, qu'elles soient industrielles ou agricoles, accidentelles ou diffuses, ponctuelles ou historiques : intrants agricoles, rejets chimiques (lire page 17), …

Les cours d'eau français sont encore obstrués par plus de 100 000 ouvrages. Ces ruptures de continuité écologique sont néfastes voire incompatibles avec le fonctionnement naturel des rivières.

Une espèce piscicole sur cinq est menacée d'extinction et tous les migrateurs à des degrés variables. Espèce indésirable il y a à peine trente ans, l'anguille est aujourd'hui en danger critique. L'anguille symbolise à elle seule l'état écologique de nos cours d'eau et leur évolution. Son avenir, sérieusement compromis, augure mal du devenir de nos cours d'eau.

Activités humaines et changements globaux créent un cocktail dont les plus grands experts s'accordent à dire que les conséquences à court, moyen et long termes sur la ressource en eau sont préoccupantes et doivent faire l'objet d'actions prioritaires dans les choix politiques d'aujourd'hui. **La politique de l'eau a besoin d'une « politisation ».**

[1] https://professionnels.ofb.fr/fr/node/44 Office français de la biodiversité

Messieurs Doron et Oumoussa (FNPF) auditionnés par le Sénat

UNE POLITIQUE DE L'EAU LARGEMENT ENCADRÉE...

La politique française de l'eau est encadrée par 4 grandes lois majeures et une directive-cadre européenne :

- Les lois de 1964 et de 1992 ont en particulier permis la création des agences de l'eau et institué un système de financement par redevances de l'ensemble de la politique de l'eau. Elles ont également mis en place une organisation par bassin et une planification de l'eau par des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).
- Les lois de 2004 et 2006 transposent une ambition politique forte : la directive européenne de 2000, qui fixe des objectifs de bon état écologique des eaux à l'horizon 2015 ; la loi de 2006, particulièrement, imprime une trajectoire affirmée en matière de qualité des eaux, rénove la gouvernance, déploie des moyens nouveaux en faveur de la politique de l'eau et assoit la légitimité juridique de nombreux outils tels que la continuité écologique, le débit réservé, les redevances des agences...

Enfin, c'est assez rare pour le préciser, l'arsenal législatif est complété par une loi spécifiquement dédiée aux peuplements piscicoles, aux milieux naturels aquatiques et à la pêche de loisir avec de nombreux outils de protection et de gestion : il s'agit de la loi « pêche » du 29 juin 1984.

... MAIS FRAGILISÉE PAR PETITES TOUCHES SUCCESSIVES...

Cette politique est donc bien encadrée, mais parallèlement de nombreuses vagues de simplification du droit se sont traduites par une dévaluation des procédures les plus protectrices de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Ainsi, la déclaration (formalité simplifiée pour utiliser l'eau commune) des Installations, ouvrages, travaux et activités (nomenclature IOTA) est devenue la règle alors que l'autorisation (procédure plus encadrée, plus exigeante et longue) est devenue l'exception.

Les simplifications administratives, les réductions d'effectifs dans les services publics de l'eau et des moyens financiers affectés à l'eau ont très défavorablement impacté la politique de l'eau.

L'établissement public de la politique de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) est devenu un généraliste de la biodiversité (Office français pour la biodiversité) : ses ambitions restent marquées, mais ses moyens sont insuffisants.

... ET QUI NÉCESSITE UN NOUVEAU PORTAGE POLITIQUE

Les principaux objectifs et outils ont été conçus il y a presque 20 ans. Ils sont basés sur des données qui ont largement évolué depuis et sur un consensus qui a été perdu de vue.

Peut-on et doit-on encore affirmer, avec en particulier un article essentiel de cette politique de l'eau[2], que la gestion de ce bien commun a pour fonction essentielle de l'administrer comme ressource économique ?

Dans un contexte de baisse régulière des débits de nos cours d'eau, peut-on laisser imaginer qu'il est encore possible de « créer de la ressource » ? Le législateur ne doit-il pas donner du contenu et du sens à la notion de sobriété tant mise en avant ?

À l'aune des nouveaux éléments de connaissance acquis, en particulier la place centrale des changements globaux et le réchauffement climatique qui va littéralement bousculer nos certitudes, nos modes de gestion et de partage de l'eau, le débit réservé fixé dans la loi à 1/10 du module est-il suffisant ? Peut-on encore sérieusement prévoir des dérogations à ce débit qualifié de minimal ? La température de l'eau, essentielle pour la biodiversité, ne doit-elle pas devenir un véritable indicateur de la gestion ?

La continuité écologique doit-elle être réduite aux acquis de 2006 ou être redéfinie en considérant davantage nos connaissances sur la disparition des poissons, notamment migrateurs ?

L'artificialisation de nos sols et des cours d'eau est-elle suffisamment encadrée quand on connait ses effets ?

Faut-il continuer à octroyer des subventions néfastes aux milieux naturels ? Peut-on encore s'affranchir d'une redevance assise sur les discontinuités écologiques ?

Certes, le Gouvernement affiche des objectifs dans son plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau présenté le 30 mars dernier. Ses 53 mesures vont dans le sens de la sobriété des usages. La suppression du plafond de dépenses des agences de l'eau est une avancée notable. On peut néanmoins regretter la timidité des mesures et des objectifs de réduction de la consommation en eau des différents secteurs.

Ce plan manque également d'une dimension législative et réglementaire, synonymes d'une véritable planification et d'une gestion sobre, collective et anticipée de la ressource en eau. Une nouvelle loi sur l'eau semble ainsi s'imposer.

[2] Article 211-1 du code de l'environnement affirmant que la gestion équilibrée de la ressource en eau vise :

« 4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

5° bis La promotion d'une politique active de stockage de l'eau pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel de la sécurité de la production agricole et du maintien de l'étiage des rivières, et de subvenir aux besoins des populations locales. »

La FNPF souhaite une contribution *équitable des pêcheurs à la politique de l'Eau*

En avril dernier, le président de la FNPF, Claude Roustan, a officiellement saisi la secrétaire d'État auprès du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, d'une demande de réduction de la Redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) prélevée sur l'adhésion des pêcheurs pour financer les agences de l'eau. Pourquoi, comment ?

La loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a fixé les montants maximums que les agences de l'eau peuvent prélever. Cette contribution maximum varie, selon les cartes, de 1 euro (carte journalière) à 20 euros (redevance supplémentaire migrateurs), en passant par 4 euros (carte sept jours) à 10 euros (carte annuelle). Les RMA effectives se situent entre 88 et 100 % de ces montants.

Au total, en 2022, les pêcheurs ont contribué à la politique de l'eau à hauteur de plus de 7 millions d'euros.

Notons que les pêcheurs sont également assujettis à une cotisation statutaire répartie entre les associations locales, les fédérations départementales et la FNPF.

Ceci sans compter les missions d'intérêt général participant directement à la mise en œuvre des politiques publiques : travaux d'entretien et de restauration, études, recueil et partage de données sur l'eau et les milieux aquatiques, éducation à l'environnement, valorisation des cours d'eau, sans oublier la sensibilisation de ses 1,5 million de pratiquants et du grand public au respect de l'environnement.

Dans le prolongement de ces actions, qui demandent des moyens considérables, la FNPF a mis en place un fonds mutualisé (la Cotisation pêche milieux aquatiques, CPMA) destiné à soutenir des actions d'intérêt général de connaissance et d'amélioration des milieux et des espèces, continuité écologique, gestion des ressources piscicoles, surveillance, etc. Ce fonds, permet notamment de participer au financement de près de 400 emplois de techniciens, chargés de missions techniques et agents de développement dans les fédérations et structures affiliées.

La FNPF ne remet pas en cause le principe de la RMA. Au contraire, il est un exemple à suivre dans le cadre des débats en cours autour d'une redevance biodiversité. Cependant, le réseau associatif pêche souhaite plus d'équité dans la contribution aux agences de l'eau.

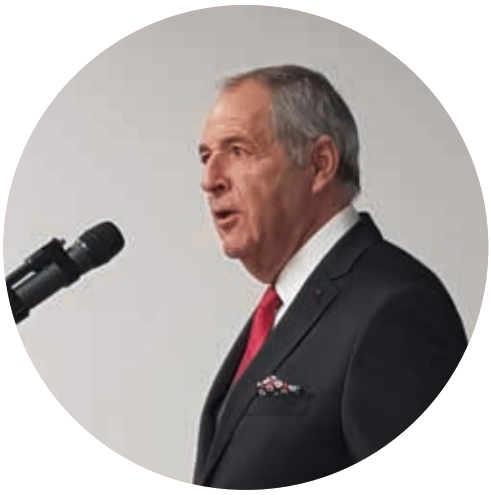

Interview de Claude Roustan, président de la FNPF

« Il faut un ministère de l'Eau »

LE CADRE ACTUEL DE LA POLITIQUE DE L'EAU DOIT-IL ÊTRE MODIFIÉ ?

Oui, je le pense. Car le sujet est devenu important, grave et surtout nous avons besoin d'anticiper et de décider.

Sur le fond, j'ai la conviction, déjà affirmée à plusieurs reprises, que la thématique de l'eau en raison de son enjeu (humain, d'aménagement du territoire, écologique, économique…) requiert un ambassadeur unique en France : un ministère dédié à l'eau.

Ce ministère, constitué à partir de plusieurs directions existantes et notamment la direction de l'eau et de la biodiversité, serait la tutelle naturelle de l'Office français de la biodiversité et des agences de l'eau notamment.

AU-DELÀ DU CONSTAT, COMMENT IMAGINEZ-VOUS LA MOBILISATION AUTOUR DE CETTE NOUVELLE LOI SUR L'EAU ?

Je l'imagine en pensant à la maturation longue, progressive, difficile de la LEMA[1] de 2006.

Celle-ci a fait l'objet d'une participation active des instances nationales et locales de l'eau (Comité national de l'eau, Comités de bassin, agences, Conseil supérieur de la Pêche). Elle a également largement mobilisé les instances scientifiques et techniques pour éclairer objectivement un débat et une thématique très complexes.

On ne peut imaginer cette loi sans une appropriation en profondeur par le Parlement.

Les ministères concernés doivent véritablement s'y impliquer, non pas simplement pour que chacun défende l'intérêt de son périmètre, mais avec le devoir impérieux d'anticiper la rareté de l'eau, de donner corps à la notion de sobriété, de donner sens aux modifications des comportements des différents usagers, de concevoir nos cours d'eau comme des « organismes vivants ».

Il est indispensable que le plus haut niveau de l'État, vraisemblablement le Premier ministre, s'empare de cette question.

Enfin, surtout l'urgence est là : la sécheresse est un état permanent dans plusieurs départements, des ruptures dans l'approvisionnement en eau potable, une biodiversité très largement altérée, des milieux naturels éprouvés… et des tensions qui ne cessent de s'aggraver, notamment sur la question des bassines…

Il est temps que le souverain redonne le cap.

QUE VOUS INSPIRE L'IMPLICATION DES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ?

L'intérêt des parlementaires pour ces politiques s'est largement amélioré. On voit de nombreuses missions, de nombreux colloques et de nombreuses questions parlementaires sur le sujet. Il y a quelques années le sujet n'intéressait que modérément et uniquement quelques élus spécialistes.

Il faut observer que l'Assemblée nationale a été largement rénovée. Or le thème de l'eau exige de dégager des visions et des objectifs communs, une trajectoire pluriannuelle solidement orientée.

Une nouvelle loi sur l'eau permettrait de mettre sur la table les nouvelles données acquises en matière de climat, de biodiversité, d'évolution des débits des cours d'eau, de retour d'expérience sur les solutions fondées sur la nature, sur les exigences de la nature….

Les parlementaires devront ainsi délibérer sur des questions essentielles : la baisse des débits des cours d'eau de 10 à 40 % doit-elle rester neutre sur notre gestion ? Peut-on encore croire que nous pouvons créer l'eau par des textes normatifs ? La disparition progressive de nos zones humides est-elle naturelle et irréversible ? Comment améliorer la situation de la très grande majorité de nos poissons migrateurs qui risquent une disparition à échelle d'homme pour certains d'entre eux ? Les subventions néfastes pour la nature et la politique de l'eau ont-elles encore leur pertinence ?

[1] Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Journées techniques nationales : l'expertise au service des *écosystèmes aquatiques*

Les 30 novembre et 1er décembre 2022, la FNPF a tenu la 6e édition des Journées techniques nationales à Sorbonne Université sur la thématique de « la gestion et l'évaluation pour l'adaptation aux changements ».

300 participants, issus majoritairement des personnels techniques des fédérations départementales de pêche, associations régionales, unions de bassins et associations migrateurs mais aussi de leurs organismes partenaires, sont ainsi venus partager leurs actions, expériences et interrogations sur les milieux, les peuplements et la gestion piscicole, dans un contexte où les changements globaux y compris sociétaux pèsent fortement sur les écosystèmes aquatiques. 4 thèmes au carrefour de la recherche scientifique et de la gestion halieutique ont ainsi été débattus.

THÈME 1

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Les initiatives présentées ont montré l'évaluation précise de certains changements et les solutions techniques imaginées pour aider les peuplements piscicoles à s'adapter pour leur pérennité.

THÈME 2

UTILISATION DE NOUVELLES TECHNIQUES D'INVESTIGATION

De nouveaux outils techniques sont disponibles pour le suivi des poissons, la visualisation des migrations, le diagnostic des milieux… Leur diversité, leur évolution rapide et parallèlement leur éventuelle complexité nécessitent de les maîtriser pour les utiliser de manière optimale.

En particulier, la FDAAPPMA[1] 39 a présenté un outil, basé sur un matériel accessible et utilisé dans une approche collaborative, qui permet une amélioration sensible des mesures sur lesquelles reposent les travaux des structures associatives de la pêche de loisir.

[1] Fédération départementale des associations agréées de Pêche et de protection des milieux aquatiques

THÈME 3

ÉVALUATION DES ACTIONS

Évaluer reste indispensable, pour mesurer directement l'effet sur les milieux et les espèces mais aussi pour convaincre les décideurs et financeurs du bien-fondé des stratégies et actions de restauration et de protection des milieux aquatiques. Les présentations ont montré la diversité et la technicité des efforts alloués à cette évaluation, des suivis les plus complets et systématiques à la recherche d'indicateurs très fins pour caractériser les changements entrainés par les restaurations.

Par exemple, afin de trouver un équilibre entre les objectifs de démonstration et les moyens nécessaires pour les atteindre, la FDAAPPMA 27 a développé une méthodologie fixant les suivis à mettre en place en fonction des travaux réalisés sur les milieux et de leurs conséquences attendues. Cette approche permet de limiter l'investissement nécessaire en cernant les indicateurs, à priori capables de montrer la réponse aux travaux.

L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur bibliopeche.fr.
Flashez ce QR code pour y accéder.

THÈME 4

ADAPTATION DE LA GESTION HALIEUTIQUE

Les changements sociétaux affectent les pratiques de pêche qui s'exercent sur des milieux et des peuplements piscicoles également changeants. Les travaux présentés montrent qu'il existe de nombreuses pistes d'adaptation de la gestion halieutique permettant de satisfaire un usage partagé et durable des ressources.

Ces journées techniques ont une nouvelle fois montré – si besoin était – l'expertise fine des structures associatives de la pêche de loisir sur la préservation des milieux aquatiques et de leurs peuplements, précieuse mais néanmoins fragile car en perpétuelle évolution.

La FNPF, fière représentante de cette expertise, mais également consciente de l'importance de la consolider par les retours d'expériences et les apports scientifiques, accompagne les travaux de son réseau adhérent par un financement annuel d'environ 12 M€ destiné aux personnels des structures auxquels s'ajoutent près de 5 M€ ciblant directement leurs actions et études.

Lancement du protocole d'études de la *prédation du cormoran*

La réalité de la prédation du grand cormoran sur des poissons notamment protégés, constatée sur le terrain, fait l'objet, depuis fin d'année 2022, d'un protocole d'études national, en test dans quatre départements, alors que les fédérations de pêche renseignaient depuis des années les services de l'État sur la question. Un retour à la case départ que les instances de la pêche ont du mal à accepter.

Jusqu'en 2021, des arrêtés départementaux autorisaient à « réguler » les populations de grands cormorans, de plus en plus nombreux au bord des cours d'eau. Les associations de pêche étaient autorisées à effectuer des tirs encadrés, limités par des quotas départementaux. Mais en septembre 2022, le couperet ministériel est tombé : en eaux libres, aucun tir de « régulation » n'est plus autorisé ! Trop d'arrêtés étaient suspendus par les juridictions administratives suite à des recours menés par la LPO.

Cependant, cette « régulation » permettait de quantifier, en analysant les contenus stomacaux des oiseaux abattus, les dégâts de la prédation du cormoran que sa présence occasionnait sur des espèces piscicoles tout autant protégées, comme le saumon, l'anguille, l'ombre ou le brochet. Redoutables prédateurs, les cormorans consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour. Ils seraient environ 100000 à s'installer en France après avoir nidifié dans le nord de l'Europe, sachant qu'une partie d'entre eux se serait sédentarisée.

Face à une telle décision, prise malgré des échanges entre la FNPF et le secrétariat d'État chargé de l'Écologie, la FNPF a décidé dès octobre 2022 de déférer au Conseil d'État l'arrêté ministériel, tout en « séquestrant » la Redevance pour la protection du milieu aquatique versée par les pêcheurs (pour un montant de plus de 7 millions d'euros) et le règlement des baux de pêche publics.

Alors que la décision de justice au fond est attendue dans plusieurs mois, des discussions ont permis de faire émerger une véritable volonté de mieux mesurer l'impact du cormoran sur le peuplement piscicole.

Cette volonté s'est concrétisée par la mise en place d'un protocole national harmonisé par le ministère, l'OFB et la FNPF. Celui-ci est en cours de déclinaison dans quatre départements aux enjeux différents.

« On repart à zéro, s'insurge Christophe Hazemann, directeur de la Fédération de pêche des Vosges, un des quatre départements concernés par la déclinaison du protocole avec l'Aude, la Haute-Loire et le Lot-et-Garonne. *Nous réalisions ces analyses depuis 2019, à titre expérimental, dans le cadre d'un accord avec l'OFB sur trois ans. Nous avions mis en place des équipes pour obtenir des données récentes sur la prédation du cormoran dans le bassin de la Moselle. Et voilà qu'après avoir été bloqués, on nous demande de recommencer ! »*

L'étude de la fédération, basée sur des tirs et analyses réalisés entre octobre 2019 et février 2020, estimait à plus de 34 tonnes de poissons sauvages la prédation du grand cormoran, sur 13 espèces piscicoles différentes, dont trois protégées sur le territoire national : la vandoise commune, le brochet et l'ombre commun.

Les quatre fédérations prévoient également de proposer aux autorités locales un programme incluant une étude de la bibliographie sur les relations cormoran/peuplement piscicole, la description de ces peuplements, un recensement des cormorans sur le département et une analyse des contenus stomacaux d'oiseaux abattus, permettant d'estimer l'incidence du prélèvement par les cormorans sur le peuplement piscicole. Cette dernière doit ensuite être évaluée quant à ses conséquences pour les populations de poissons prédatées.

« Alors que le grand cormoran s'installe chaque année un peu plus au bord des cours d'eau, regrette Michel Balay, président de la Fédération de pêche des Vosges, *qu'on le retrouve jusqu'à 600 mètres d'altitude aujourd'hui, on nous mène en bateau. On attend que nous redéployons des moyens que l'on nous a interdits de mettre en œuvre sans crier gare…*

Avec la fin des tirs, on a vu s'écrouler les populations d'ombre commun dans la Moselle, prendra t-on des mesures avant qu'il ne soit trop tard pour le brochet ? »

Chargé du suivi de ce protocole, Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF, estime que *« ce protocole ne peut être qu'une étape à laquelle doit rapidement succéder une nouvelle ambition de protection de la biodiversité aquatique, en difficulté notoire. Tous les combats pour la biodiversité sont légitimes, notamment ceux pour les poissons en difficulté. »*

2022

29 Août

1ère rencontre avec Bérangère Couillard, nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Écologie

18 et 19 Septembre

Assemblée générale & Congrès FNPF en présence de Bérangère Couillard

11 Mars

Ouverture de la pêche en 1ère catégorie

29 Mars

Audition de la FNPF par la mission d'information Gestion de l'eau du Sénat

30 Mars

Annonce du plan Eau par le Président de la République

29 Avril

Ouverture de la pêche du brochet

23 Mai

Rencontre avec Bérangère Couillard sur le cormoran et le plan Eau

17 Mai

Audition de la FNPF par le groupe d'études chasse et pêche de l'Assemblée nationale au sujet du cormoran

Juin

Grande campagne nationale de promotion du loisir pêche sur les médias digitaux

LES FAITS *marquants*

4 Octobre
Décision du conseil d'administration de la FNPF sur le cormoran

25 Novembre
La continuité écologique défendue par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale

30 Novembre et 1er Décembre
Journées techniques nationales de la FNPF

2 Février
La FNPF, partenaire de la Journée mondiale des zones humides

23 Janvier
Carrefour national de la pêche de loisir

18 Janvier
Rencontre avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)

2023

Janvier
Campagne FNPF d'appel au bénévolat

4 Juin
Fête de la Pêche

L'été dernier est encore dans toutes les têtes et la situation hydrographique du pays au 1er semestre 2023 n'est pas de bon augure... A-t-on tiré les leçons des conflits d'usage révélés violemment par la sécheresse 2022 ?

Sécheresse : une situation à haut risque

Après plusieurs épisodes (1976, 1989, 2003, 2005...) et quatre années consécutives de sécheresse (2017 à 2020), l'année 2022 a connu une situation hors normes, conjuguant plusieurs facteurs sur la quasi-totalité du territoire national : un déficit pluviométrique (prolongé en hiver) ; des températures caniculaires records ; une sécheresse majeure des sols ; des nappes en étiage sévère. Plus d'un millier de communes ont dû mettre en place au moins une mesure de gestion dérogatoire pour assurer la continuité du service sur tout ou partie de leur territoire : dérogations au débit réservé (débit minimum à conserver dans le lit d'une rivière), ressources ou interconnexion de secours, citernage, coupures d'eau... Sept communes ont interrompu le service d'eau potable pendant plusieurs jours. Une commune a distribué de l'eau non consommable pendant deux semaines. Un autre millier de communes est passé près de la rupture.

Face à cette situation, un retour d'expérience a été organisé par l'État afin de préconiser des mesures appropriées pour l'année suivante. Elles ont été annoncées par Emmanuel Macron en mars dernier dans le « plan Eau ». « *Certaines revendications portées par la FNPF y sont incluses,* se réjouit Hamid Oumoussa, directeur, *en particulier le suivi en temps réel des impacts de la sécheresse (température de l'eau, débit...) et des restrictions sérieuses aux dérogations de prélèvements. La thermie de l'eau tend à devenir une grande préoccupation et un véritable outil de gestion.*

« J'AI L'IMPRESSION QUE LE MESSAGE EST PASSÉ »

« *Jusqu'à présent, nous faisions office de pompiers,* rappelle Jean-Claude Zwickert, président de la Fédération de pêche du Haut-Rhin. *Nos pêcheurs déclenchaient l'alerte en cas d'étiage sévère mettant les poissons en danger, et les bénévoles des associations agréées de pêche, ou les salariés de la fédération, quand la situation nécessitait des moyens mécaniques, intervenaient. C'est-à-dire qu'ils prélevaient les truites, prisonnières de trous d'eau, pour les réintroduire en aval dans le même milieu. Je le dis à la cellule sécheresse de mon territoire depuis des années : il faut traiter le problème de la sécheresse et du partage des usages sur le fond, dès le printemps. Alors qu'il arrive que des restrictions soient annoncées en septembre seulement ! La fédération axe de plus en plus ses efforts vers les travaux de restauration écologique, la sensibilisation des acteurs, les études et*

Espérons que ces mesures serviront à la prise de décision politique.

ÉTAT DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE

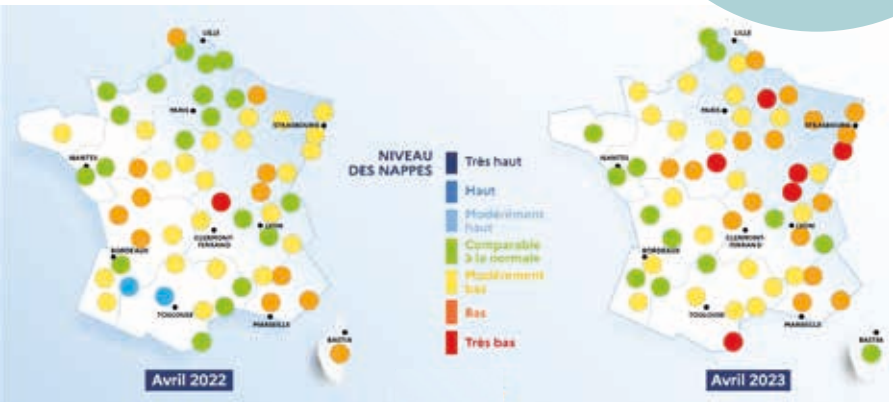

Source : BRGM

Analyse de sonde de température et de hauteur d'eau

suivis scientifiques des cours d'eau, etc. En 2023, j'ai l'impression que le message est passé : dès mars, la cellule sécheresse a mandaté l'Office français de la biodiversité afin qu'il contrôle les prises d'eau sauvages. Nos pêcheurs, sur le terrain, peuvent ainsi lui signaler les contrevenants qui seront verbalisés très tôt dans la saison, avant qu'il ne soit trop tard ». Le rapport Retex 2022 relate que plus de 13000 opérations de contrôle ont été réalisées par les services de l'État au niveau national, tout en regrettant le *« faible effet dissuasif des amendes »* face à la valeur d'une récolte de céréales, surtout en période de pénurie, et le *« faible taux de sanctions effectivement prononcées par la justice lorsque des procédures pénales sont enclenchées. »*

Installation de sondes connectées

UNE EXPERTISE RECONNUE

Les fédérations de pêche sont aujourd'hui mieux écoutées car elles représentent une expertise reconnue sur l'état des milieux aquatiques, analysant et observant sur le terrain depuis des décennies.

« Nous avons installé 125 sondes thermiques, auxquelles s'ajoutent 5 sondes de mesures de hauteur d'eau et 5 sondes connectées pour des mesures à distance, dans toutes les rivières du territoire. Nous intensifierons, au vu des enjeux, les réseaux de suivi à distance. Cela semble enfin intéresser les autorités, se réjouit Jean-Claude Zwickert : *espérons que ces mesures serviront à la prise de décision politique ».* C'est une certitude dans le Jura, où des sondes télétransmettent les données thermiques de la rivière Ain et des lacs du département à la fédération de pêche. *« Dès la mi-avril 2023, les services de l'État ont proposé au Comité ressources en eau que nos données sur la température des cours d'eau – et donc leur oxygénation – soient intégrées aux éléments qui permettront de déclencher les seuils d'alerte sécheresse pour la régulation des activités humaines »*, explique Mehdi El Bettah, responsable technique à la Fédération de pêche du Jura. Il faut dire que les acteurs de l'eau du département ont eu d'importantes décisions à prendre en urgence l'an dernier, parfois envers et contre tous, pour assurer l'alimentation en eau potable des populations. Montrant son attachement à l'intérêt général, c'est la fédération de pêche qui fut à l'origine de la proposition d'arrêter les activités halieutiques en première catégorie, étant donné l'état des étiages des cours d'eau, mais la préfecture a dû également interrompre l'ensemble des activités aquatiques dans les cours d'eau de première catégorie (sports de pagaie, canyonisme, baignade) pour les mêmes raisons : alors que les températures s'élevaient vers des niveaux létaux dans de nombreux cours d'eau, il était impératif de ne pas ajouter de perturbations supplémentaires. Cette année, les services prépareront les esprits à ces restrictions en utilisant les données thermiques fournies par la fédération de pêche.

« C'est notre objectif : fournir une information qui permette de sensibiliser tout le monde à la fragilité des écosystèmes, poursuit l'ingénieur, mais surtout apporter des outils d'aide à la décision pertinents.

Tous les opérateurs touristiques ont été marqués par l'été 2022 : un afflux massif de touristes à la recherche de fraîcheur à un moment où l'eau manquait : les autorités ont tranché en faveur de la préservation des milieux aquatiques. »

Activités humaines versus préservation des milieux aquatiques, les arbitrages sont risqués.

DES ARBITRAGES COMPLEXES

Les arbitrages sont parfois plus compliqués quand il s'agit des débits réservés. Une guerre de l'eau a eu lieu entre la Suisse et le Jura pendant l'été 2022, parce que le débit de l'Orbe, cours d'eau qui alimente les lacs de Joux et Neuchâtel en Suisse était réduit à peau de chagrin, du fait d'une absence d'écoulement à l'aval du lac des Rousses, à sa source dans l'hexagone. *« Des conventions internationales régissent heureusement ce type de conflit,* constate Mehdi El Bettah, *mais ce n'est pas le cas entre départements français. S'il existe une cellule d'alerte pour la rivière Ain à laquelle les acteurs du Jura et de l'Ain participent, c'est bien aux autorités situées en amont que revient la décision finale d'alimenter ou non l'aval en effectuant des lâchers d'eau des retenues dans les rivières. L'été dernier, les acteurs de l'Ain exprimaient de forts besoins à l'aval – notamment via les associations de pêche qui voyaient les étiages et les températures dramatiquement augmenter, mettant en péril la vie aquatique – mais c'est le préfet du Jura, territoire amont du bassin, qui avait la main pour décider de les alimenter, en fonction des besoins constatés sur son territoire : activités humaines versus préservation des milieux aquatiques, les arbitrages sont risqués. »*
Si l'ingénieur jurassien constate que les instances de concertation jouent leur rôle dans le département, et cette année beaucoup plus en amont qu'en 2022, il se félicite que l'expertise, mais aussi les moyens humains et techniques des instances de la pêche soient mises à contribution dès le printemps pour préparer un été qui s'annonce aussi compliqué…

Carte d'anticipation du risque sécheresse - été 2023

DEUX-SÈVRES : « IL FAUT QUE LES ESPRITS S'APAISENT »

Les esprits sont encore échaudés par la violence des affrontements à Sainte-Soline, sur le site d'une des seize retenues de substitution en cours de création dans les Deux-Sèvres. *« Des gendarmes blessés, deux personnes dans le coma, c'est inadmissible,* condamne Jean-Michel Grignon, président de la fédération départementale de pêche. *Mais un protocole a été signé, en 2018, par toutes les parties concernées, assujettissant les prélèvements d'eau à des diminutions d'utilisation de produits phytosanitaires, la création de haies, la réduction des volumes… Protocole qui n'est pas respecté dans sa totalité.*

Nous avons donc effectué plusieurs recours, avec 12 autres associations de consommateurs ou environnementales, qui ont permis de faire diminuer les volumes des réserves mais n'ont pas permis de stopper le projet.

Tous les arguments techniques ont été rejetés, il ne reste plus qu'une procédure d'appel en cours. Plus largement, sur le bassin, les volumes prélevés sont trop importants et tant qu'il y aura des dérogations aux restrictions de prélèvements, la situation restera la même. Le département est un château d'eau normalement, mais tous les étés, plus de mille kilomètres de cours d'eau sont à sec ! Les conditions ne sont pas réunies pour remplir les retenues. Quand la réserve SEV 17 de Mauzé-sur-le-Mignon a commencé à être remplie en décembre 2022, le Mignon, un affluent de la Sèvre-Niortaise, avait un très faible débit et sortait d'un assec de plusieurs mois : cela n'est pas acceptable ! Nous avons demandé à obtenir les résultats des mesures de hauteur d'eau des nappes, sans réponse. Nous avons également souhaité que des compteurs individuels intelligents soient installés chez les agriculteurs irrigants : même silence des autorités. Aujourd'hui, l'agence de l'eau interroge toutes les associations concernées afin de trouver un nouveau terrain d'entente : il faut vraiment que les esprits s'apaisent, mais il faut aussi que nous obtenions des réponses à nos questions et que le protocole initial soit respecté. »

Un véritable scandale sanitaire en cours : *les PFAS*

« On fait vraisemblablement face à un scandale sanitaire d'une ampleur comparable à celui des PCB », s'inquiète Jean-Pierre Faure, directeur technique de la FD69, qui regrette une réponse timide de l'Administration face à l'ampleur des contaminations par les PFAS[1] dans le Rhône.

De quoi parle-t-on ? De composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, soit environ 4000 composés chimiques, entrant dans la composition, depuis les années 1950, de nombreux produits de consommation courante dans l'habillement, les emballages, les ustensiles de cuisine, etc. pour leurs propriétés imperméables et antiadhésives et leur résistance aux fortes chaleurs. Quasiment non dégradables, on les appelle des *« polluants éternels »*, et d'origine purement anthropique, ils ont été placés dans la liste des substances interdites à partir de 2024 dans l'Union européenne pour leur toxicité (cancer, immunité, fertilité). Un reportage diffusé sur France 5, puis Envoyé Spécial ont lancé l'alerte en mai 2022, mesurant des concen-trations inquiétantes dans l'air, les sols, l'eau du robinet, les cours d'eau et le lait maternel aux alentours des usines de Daikin et Arkema, à Pierre-Bénite (sud de Lyon).

Une campagne d'analyses tous azimuts a été menée sur le territoire par les services de l'État, qui ont rendu publics les résultats en février 2023. Dans le même temps, alertée par les pêcheurs inquiets de consommer du poisson pêché dans le Rhône, la FD69 a mené l'enquête, notamment dans la littérature scientifique, mais aussi par des prélèvements effectués sur les populations piscicoles. *« La Dreal[2] conclut qu'il y a des PFAS dans les poissons partout, en amont des usines comme en aval, mais en aval, c'est deux à 20 fois plus, alors que le débit du Rhône en aval de Lyon, de 1 000 m³/s en moyenne, devrait au contraire avoir un effet diluant considérable ! »* Jean-Pierre Faure regrette de ne pas voir apparaître, sur le site de la Dreal, des données historiques pourtant disponibles depuis des décennies. *« Nous avons trouvé une dizaine de communications scientifiques faisant état depuis quinze ans d'une contamination majeure de tous les compartiments du fleuve par les rejets industriels : sédiments, végétaux, poissons. En 2011, les poissons du fleuve étaient contaminés de Pierre-Bénite à la Méditerranée ! Aujourd'hui, nos analyses montrent des teneurs en PFAS inquiétantes pour toutes les espèces en aval du barrage de Pierre-Bénite par rapport à celles vivant en amont : perche, silure, barbeau, goujon, gardon… »*

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 5 avril 2023, Pierre Labadie, directeur de recherche à l'unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université de Bordeaux « Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux », laboratoire de physico et toxico-chimie de l'environnement, regrettait le décalage entre la prise de décision politique et la disponibilité des données scientifiques : *« cela fait plus de dix ans que l'on sait que la zone est un point chaud [pour les PFAS] »*.

Dès le printemps 2022, la fédération départementale recommandait de ne pas consommer des poissons pêchés en aval de Pierre-Bénite, ainsi que sur le bassin versant du Garon, affluent serpentant depuis les monts du Lyonnais jusqu'à Givors, où les goujons et les barbeaux sont particulièrement touchés. Elle a été rejointe par la Dreal, qui fait d'autres recommandations. *« En plus d'une atteinte à l'environnement de grande ampleur, on se prive d'une ressource alimentaire conséquente issue du fleuve »*, regrette le directeur technique. *Les habitants sont invités à ne pas consommer leurs œufs ou les poules qu'ils élèvent dans leur jardin, tandis que les légumes de nombreux agriculteurs sont contaminés… Pendant que l'industrie prend le temps de cesser sa production, prévue fin 2024, maires, agriculteurs, naturalistes et riverains réfléchissent à une action commune, ainsi que la fédération. « Les PFAS ont une durée de vie extrêmement longue et sont utilisés dans des produits de tous les jours.*

Les choses ne peuvent donc qu'empirer au fil du temps sans une politique forte pour réduire les émissions.

DDT, PCB, PFAS… nous répétons en boucle les mêmes erreurs depuis 60 ans, faute de systèmes d'alerte institutionnels efficaces.

Le gâchis est immense, et démontre notre besoin criant de monter en capacités d'anticipation et de réactivité. J'espère que les recours feront enfin évoluer notre organisation collective dans ce sens. », confie Jean-Pierre Faure.

[1] Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais per- and polyfluoroalkyl substances)
[2] Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Alerte aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

Face au fléau que constituent les espèces exotiques envahissantes, les pêcheurs sont à la fois des lanceurs d'alerte, des bénévoles actifs sur le terrain participant à leur gestion et des partenaires techniques pour les scientifiques et institutions publiques qui les étudient pour mieux protéger la biodiversité locale de leur prolifération. La FNPF est partie prenante du plan national pour accompagner sa mise en œuvre sur le volet pédagogique et sensibiliser les pêcheurs.

Elles coûteraient en gestion et réparation des dommages plus de 12 milliards[1] d'euros par an en Europe et sont l'une des principales menaces pour la biodiversité au niveau mondial. Introduites par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle, volontairement ou accidentellement, ces espèces végétales et animales peuvent affecter la composition et le fonctionnement des écosystèmes qui les accueillent, perturber certaines activités économiques et même impacter la santé humaine. Selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité (IPBES), leur présence s'est accrue de 40 % dans le monde depuis 1980, du fait de l'intensification des échanges commerciaux et de la dynamique démographique humaine. Près du cinquième de la surface terrestre est menacé par ces invasions. 1379 plantes et 708 animaux sont considérés comme exotiques et envahissants en France métropolitaine. Ils font l'objet d'une stratégie nationale depuis 2017, en application d'un règlement européen de 2014, qui repose avant tout sur une approche préventive : interdiction d'entrée sur le territoire, de transport et de commerce, interdiction d'introduire dans le milieu naturel, lutte contre la propagation involontaire. C'est l'objet d'un plan d'action rédigé en 2022 par l'État français.

[1] Source Plan national EEE 2022-2030 du MTE

Arrachage de myriophylle dans le canal de la Somme

PRÉVENTION AVANT TOUT

Au cœur de la détection des espèces arrivant sur le territoire, les pêcheurs et les instances de la pêche sont souvent maîtres d'œuvres d'actions de restauration du milieu : par exemple, arrachage de jussie dans les rivières et plans d'eau, collecte et destruction d'écrevisses américaines, suivi des populations de pseudorasbora et de leur propagation… Ils sont concernés à plus d'un titre par la lutte contre les espèces envahissantes, car ils peuvent être des vecteurs involontaires d'introduction (circulation d'espèces via les bateaux, transport via le matériel de pêche), mais également subir les conséquences négatives de ces introductions (disparition d'espèces autochtones, modifications parfois profondes du fonctionnement des plans d'eau…). La « Charte du pêcheur associatif » diffusée auprès de toutes les associations de pêche par la FNPF mentionne ainsi précisément les bonnes pratiques à respecter, comme le nettoyage scrupuleux du matériel.

LA PRÉSENCE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES S'EST ACCRUE DE 40 % DANS LE MONDE DEPUIS 1980.

AUXILIAIRES TECHNIQUES DE LA LUTTE CONTRE LES EEE

Car une fois l'espèce exotique installée, difficile d'en débarrasser le milieu naturel.

C'est la triste expérience de la Fédération de pêche de la Somme face au myriophylle hétérophylle, une plante aquatique appréciée des aquariophiles qui forme des herbiers très denses dans la Somme et ses canaux (on la retrouve aussi dans le nord-est, le sud et le centre du pays), gênant à la fois la navigation fluviale et l'activité halieutique, tout en étouffant la biodiversité autochtone. Dès 2011, des faucardages, hersages et autres arrachages manuels et mécaniques ont été menés sous l'égide du conseil départemental, gestionnaire des voies navigables. *« Un partenariat multi acteurs s'est mis en place,* décrit Aryendra Pawar, directeur de la fédération de pêche, *pour à la fois connaître et éradiquer la plante : collectivités locales, universitaires et pêcheurs, tout le monde s'est retrouvé sur le pont. Il a été proposé d'utiliser un colorant alimentaire minéral, le Bleu marine, qui limite la photosynthèse responsable du développement du végétal en bloquant les ultra-violets. Les résultats sont probants, même si l'opération est à renouveler régulièrement : depuis 2022 l'utilisation d'une pompe qui diffuse en continu le colorant dans les canaux, en fonction des écluses, est testée. Il n'y a pas incidence pour les plantes aquatiques, vu qu'elles ont malheureusement toutes disparu du fait du myriophylle, et aucun risque pour les poissons… Un moyen plus naturel est également expérimenté : l'empoissonnement par des carpes communes. Fouisseur, le poisson cherche sa nourriture dans les sédiments et trouble l'eau, ce qui réduit la photosynthèse. »* La lutte se poursuit, en lien étroit avec les pêcheurs qui, sur le terrain, surveillent l'envahisseur.

LANCEURS D'ALERTE

C'est justement un pêcheur qui a découvert, en septembre 2019, une écrevisse inconnue dans un plan d'eau aveyronnais et l'a signalé à la fédération départementale.

Branle-bas de combat de tous les acteurs de l'eau, sous la houlette du syndicat de rivière, pour organiser la surveillance sur le réseau hydrographique et procéder à la vidange du plan d'eau. *« La réactivité a été totale,* apprécie Martine Guilmet, ingénieure à la Fédération de pêche de l'Aveyron, *et nous avons bénéficié rapidement des compétences de plusieurs spécialistes des écrevisses (bureau d'études Saules&Eaux, Université de Poitiers, Office français de la biodiversité) pour identifier l'individu : l'écrevisse à taches rouges, une des plus invasives au monde ! »*

C'est la première fois qu'elle apparaissait en France et elle est, comme sa cousine américaine, porteuse saine de la peste des écrevisses, contaminant nos espèces natives quand elle ne s'en nourrit pas…

Les contraintes administratives n'ont hélas pas permis de vidanger tout de suite l'étang, *« mais avec l'appui des partenaires techniques et financiers et sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de rivière, la fédération a organisé prospections nocturnes, piégeages, pêches électriques, suivis des conditions environnementales… et nous analysons l'ensemble des données. Aujourd'hui, il n'y a plus d'écrevisses dans le plan d'eau mais le problème demeure dans le cours d'eau. Pour combattre la propagation de cette espèce sur le réseau hydrographique en aval, le programme d'actions s'est intensifié et diversifié dans le temps. Il est revu chaque année en fonction des retours d'expérience ».*

UN SUIVI PERMANENT NÉCESSITANT LA MOBILISATION DE TOUS

À l'est du pays, c'est un petit poisson qui fait des ravages : le gobie. Sollicitée par l'Université de Metz pour une étude sur la biologie de l'envahisseur, la Fédération de pêche de Moselle a transmis dès 2014 à tous les pêcheurs du département une fiche enquête destinée à recenser les observations de ce poisson venu de Caspienne par les canaux de navigation, accroché à la coque des navires, ou via les eaux de ballast. Quatre espèces de gobies sont présentes sur le territoire, dont une particulièrement prolifique : le gobie à tache noire, qui représente 80 % des observations. Prédateurs d'œufs et d'alevins, parfois de juvéniles, il fait baisser de façon drastique les populations de grémilles et petites perches, mais aussi de goujons et de loches franches, quand ce ne sont pas les chabots qu'il fait fuir, avec qui on le confond souvent. En Baltique, sa présence a contribué à l'augmentation de certaines espèces d'oiseaux piscivores (héron, grand cormoran). Outre la mise à contribution de ses moyens d'observation, via ses bénévoles qui ont mis en œuvre des protocoles de captures, la fédération départementale a réalisé une synthèse de la littérature scientifique et technique sur les quatre espèces de gobies qui ont envahi la Moselle, concluant à l'importance de continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs des milieux aquatiques, d'autant que, *« au regard de l'optimum thermique des gobies, le réchauffement climatique pourrait faciliter leur expansion vers les têtes de bassin »*.

Ces exemples montrent bien le rôle que peuvent jouer les Structures associatives de la pêche loisir dans la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. **Mais, au-delà des actions de restauration menées par les pêcheurs, la vigilance et la participation de tous est nécessaire pour éviter l'introduction et la dissémination de ces espèces.**

Les moulins respecteront la continuité écologique comme tout le monde

Une victoire pour l'intérêt général et pour la biodiversité.

La promulgation de la loi sur les énergies renouvelables (EnR) a – enfin ! – été l'occasion d'abroger une disposition législative qui exonérait les moulins de l'application de la loi sur l'eau et du respect de la continuité écologique depuis cinq ans.

4 novembre 2022, le Sénat adopte un projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables où est notamment confirmée une dérogation à la continuité écologique pour les moulins à eau. Il s'agit de l'article 214-18-1 du code de l'environnement, pourtant écarté par le Conseil d'État en 2022, car contraire à la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE).

Les instances de la pêche en France, mais aussi de nombreux protecteurs du milieu aquatique, sont outrés. *« Nos rivières, nos cours d'eau, nos plans d'eau, nos lacs et leur biodiversité ne sont plus en mesure de supporter de nouvelles atteintes et de nouveaux ouvrages »,* rappelle Claude Roustan, président de la FNPF.

Cette loi dite « EnR » était avant tout consacrée aux nouvelles énergies renouvelables, celles qui peinent à se développer pour différentes raisons, comme l'éolien à terre ou en mer. Elle devait exclure l'hydroélectricité, une source d'énergie mature, au potentiel de développement résiduel mais aux effets écologiques importants et avérés.

Heureusement, la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, dans le cadre de la navette parlementaire, sous l'impulsion du rapporteur, des parlementaires et du Gouvernement, propose d'écarter dès la fin novembre cette disposition, et d'abroger l'article controversé.

Le texte final a définitivement été adopté le 10 mars 2023. Une victoire pour le milieu naturel et « l'égalité de tous devant la loi » : seuls les moulins avaient le droit de ne pas respecter la continuité écologique des cours d'eau… Un signal fort pour les instances de la pêche, qui se battent localement pour la mise en conformité des ouvrages existants. Une victoire pour les milieux aquatiques et la continuité écologique qui garantit le bon état écologique de nos cours d'eau. **Une victoire pour l'intérêt général et pour la biodiversité.**

Cette abrogation, inspirée par la décision du Conseil d'État doit nous inciter à être plus combatif pour le milieu naturel et sa biodiversité. Nous attendons du Gouvernement qu'il donne sens à cette abrogation en supprimant du corpus réglementaire toutes les références à cette disposition.
Claude Roustan
président de la FNPF.

10 mars 2023
Les moulins devront désormais respecter la continuité écologique des cours d'eau.

Pêche de l'anguille : une réduction non viable pour l'espèce

En 2007, l'anguille européenne, espèce en danger critique d'extinction selon l'Union internationale de conservation de la nature, a bénéficié d'un règlement européen pour restaurer le stock très largement affaibli depuis les années 1980. En 2009, le règlement a été décliné en France par un Plan national d'actions (PNA) comportant de nombreuses mesures touchant la pêche, les entraves à la migration par les barrages, l'hydroélectricité, les pollutions, la dégradation des milieux aquatiques, etc.

À ce jour, les indicateurs ne montrent pas d'amélioration de l'état du stock. Chaque année, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) rappelle que l'anguille est en dehors de ses limites biologiques et que toutes les sources de mortalité doivent être réduites autant que possible.

Fin 2022, sur la base de l'avis du CIEM, la commission européenne a proposé que la durée de fermeture de la pêche de l'anguille passe de 3 à 6 mois consécutifs dans les eaux marines et saumâtres. La commission propose que les 6 mois de fermeture soient placés pour protéger au mieux les périodes de migration.

Le conseil des ministres européens de la pêche qui a suivi décide d'interdire la pêche récréative dans les eaux marines et saumâtres et d'y porter à 6 mois la période de fermeture de la pêche professionnelle de l'anguille. Cette période de fermeture doit être adaptée pour protéger les périodes de migration. Le règlement publié en janvier 2023 permet des dérogations et autorise finalement à pêcher parfois en période de migration. En février 2023, un projet d'arrêté national est soumis à consultation dans lequel les calendriers de fermeture sont proposés par bassin.

À l'image du règlement, les périodes de fermeture sont, sur certains bassins, peu protectrices des périodes de migration.

L'arsenal réglementaire a été organisé sans réunion du Comité national anguille pourtant largement sollicité lors de l'élaboration du PNA.

Dès la mise en place du PNA en 2009, puis à chaque consultation sur les arrêtés annuels fixant les quotas de pêche de la civelle et lors de sa campagne #SauvonsNosRivières de mai 2022, la FNPF avait défendu une proposition de moratoire de 5 ans sur la pêche de l'anguille quel que soit son stade (civelle, anguille jaune ou argentée), la catégorie de pêcheur (professionnel ou de loisir) ou le milieu (mer ou eau douce). La FNPF avait également demandé des mesures fortes sur toutes les autres causes de mortalité (barrages, habitats, pollution…).

14 ans après sa demande de moratoire général, la FNPF, sur la base des éléments scientifiques, constate que cette mesure était fondée et que les tergiversations successives pour l'éviter ne font que retarder l'arrêt de toutes les pêches et la prise des mesures fortes sur les autres facteurs de mortalité. Reste à espérer que lorsque cette décision sera enfin prise, l'anguille n'aura pas disparu !

Pour une réparation effective des atteintes aux milieux aquatiques

Confrontées à de multiples dégradations du milieu aquatique, les fédérations départementales de pêche sont depuis longtemps impliquées dans la recherche de la meilleure réparation possible. Leur expertise et leurs moyens d'action en font en effet des acteurs incontournables. Après une période d'application extensive de la notion de préjudice écologique[1], matérialisé par le versement de dommages et intérêts aux associations environnementales, le temps est venu d'une réflexion plus poussée.

ALLER PLUS LOIN QUE L'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE...

La réparation en nature étant souvent complexe, voire impossible, elle est le plus souvent opérée « par équivalent en nature », comme le permet l'article 1249 du code civil. L'évaluation du préjudice écologique est un exercice peu harmonisé, mis à part peut-être concernant les atteintes au milieu aquatique. Le réseau associatif de pêche a éprouvé des méthodes bien admises par les tribunaux : les méthodes « Léger-Huet-Arrignon », la méthode de « reconstitution des milieux » mise au point au sein de l'ancien Conseil supérieur de la pêche.

Si leur préjudice écologique est largement reconnu par le juge, les fédérations contribuent en outre au déploiement d'outils mettant l'État au centre de cette réparation et permettant un meilleur investissement des contrevenants.[2]

... AU MOYEN DE NOUVEAUX OUTILS

Ainsi, la Fédération de Haute-Loire a-t-elle participé à la mise en œuvre des premières Conventions judiciaires d'intérêt public environnementales, créées en décembre 2020. Ces « CJIP » offrent à l'usage de nombreux atouts : outre l'amende pénale (pouvant aller jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires annuel de la personne morale signataire), la réparation des préjudices, notamment écologique, elle prévoit surtout un programme de mise en conformité, appliqué sous le contrôle des services de l'État (article 41-1-3 du code de procédure pénale).

Autre innovation : une première mise en œuvre de la « responsabilité environnementale », procédure administrative, dans le cas d'une pollution historique de l'Escaut (sur 50 km, 90 % de mortalité piscicole). La Fédération du Nord a appuyé la prise de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021, requérant à l'exploitant de restaurer les milieux aquatiques et humides comprenant 10 hectares d'habitats favorables et fonctionnels pour la reproduction piscicole et d'en assurer le suivi, au sein d'un comité de pilotage (une dizaine de réunions à ce jour).

Dans ce cadre, *la fédération départementale a soumis des sites et projets de restauration, proposé les protocoles de suivi des zones de frayères, dans l'objectif d'une réelle plus-value pour le milieu.*

Ces nouveaux outils viennent compléter le panel de moyens, judiciaires ou extra-judiciaires, déjà déployés par certaines fédérations pour assurer une réparation du milieu de préférence en nature ou, à défaut, par équivalent. Ceci n'est bien sûr jamais aussi satisfaisant que la situation écologique initiale qu'aucune compensation ne saura rétablir.

[1] Le préjudice écologique est « une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement » (article 1247 du code civil, créé par la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016).
[2] Comme souligné lors du du colloque « Comment rendre effective la réparation en nature du préjudice écologique ? », Cour de Cassation, 14 novembre 2022.

Gros plan sur un *projet emblématique*, la renaturation du lac Vert

Depuis bientôt six ans, via les projets qu'elle finance, la Fondation des pêcheurs œuvre avec ses partenaires à valoriser le rôle moteur du réseau de la pêche associative de loisir en eau douce dans le combat pour la restauration et la préservation des territoires d'eau. Le projet du lac Vert, dans les Hautes-Pyrénées, en apporte une belle illustration.

La partie n'était pourtant pas gagnée lorsque la Fondation fut mise sur la voie de ce projet à l'automne 2017 par CDC Biodiversité. En 2013, une crue du Gave de Pau avait dévasté Lourdes et sa vallée. Suite à cet événement catastrophique, l'Agence de l'eau Adour-Garonne avait lancé un appel à projet pour la reconquête de zones d'expansion de crue. Le Pays de Lourdes et des vallées de Gaves (PLVG) envisageait de proposer l'ancienne base de loisir du lac Vert, ravagée par les eaux. Mais la collectivité ne souhaitait pas prendre en charge l'acquisition des terrains en plus des travaux. D'autant que les vendeurs demandaient le prix de l'infrastructure, là où d'autres ne voyaient qu'une friche sans avenir commercial possible.

Un an plus tard, en 2018, avec le concours de la Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées et de l'AAPPMA de Lourdes, un accord sur le foncier était trouvé à mi-chemin entre les attentes des uns et des autres. L'agence de l'eau, compte-tenu de l'enjeu, acceptait de déplafonner ses aides. Mais il fallut encore prendre le temps de relocaliser des chalets appartenant aux vendeurs et situés sur la propriété, de négocier un cadre permettant à un membre de la famille particulièrement attaché à l'endroit de pouvoir continuer à le fréquenter et de faire cadastrer les terrains riverains apparus suite au déplacement du Gave. Des délais qui donnèrent le temps à la Région Occitanie de changer ses règles d'engagement, de sorte que l'aide à l'acquisition refusée à la Fondation dans un premier temps lui fut finalement accordée. À toute chose malheur est bon !

Avant

Pendant

Après

C'est finalement dans les tous derniers jours de 2020, soit plus de trois ans après le premier contact entre le PLVG et la Fondation, qu'est signée la vente. Les pelles mécaniques et autres engins de chantier ont la voie libre, et le paysage change alors à grande vitesse à mesure que les merlons sont rasés, les bassins démolis, les toboggans démontés, les plantes exotiques d'ornement détruites, des zones humides recréées, etc. En juillet 2021, *la visite de la secrétaire d'État à la biodiversité, Bérangère Abba, met en lumière tous les efforts réalisés pour rendre ce site au Gave. La pose de panneaux d'information au printemps 2023* vient clore ce premier épisode de la nouvelle vie du site.

Sans attendre, la fédération de pêche a organisé sur place des animations dans le cadre de l'édition 2023 de la Journée mondiale des zones humides. Ainsi, en mars au lac Vert, 150 visiteurs ont appris comment, grâce à l'implication des pêcheurs, de leur réseau et de leurs partenaires, huit hectares arrachés à la rivière il y a plusieurs décennies de cela lui ont été rendus au terme d'une aventure mobilisatrice. Une grande première pour un site de la Fondation, qui en préfigure beaucoup d'autres assurément !

Fin 2022, la Fondation des pêcheurs c'est :

10 SITES ACQUIS
dans autant de départements

205 HECTARES
en propriété dont 100 en eau

4 KM
de berges de cours d'eau

1,29 M€
de dépenses sur fonds propres

« Il est important que les entreprises et réseaux associatifs soient *partenaires dans une démarche de filière* »

Interview de Benoit Mayolle
Président du GIFAP, Groupement de l'industrie française d'articles de pêche

1 - COMMENT SE PORTE LE MARCHÉ DE LA PÊCHE DE LOISIR EN 2023 ? AVEZ-VOUS VU DES ÉVOLUTIONS NOTABLES CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Après le confinement dû à la Covid-19 qui a « boosté » la pratique de la pêche comme beaucoup de loisirs de plein air, nous retrouvons une activité désormais normale.

Les évènements climatiques impactent fortement les milieux naturels et bien sûr cela se ressent sur nos métiers et la distribution d'articles de pêche dans certaines régions. En même temps cela profite à la pratique de la pêche en mer avec l'apparition de nouvelles espèces de poissons comme le thon, le barracuda, le coryphène… Le malheur des uns fait le bonheur des autres !

Porté par la pêche des carnassiers aux leurres, le marché se renforce auprès des jeunes. Le marché de la pêche de la carpe reste stable et les pêches dites « urbaines » comme le street-fishing ou en float-tube sont en constante croissance.

Premier pays européen en nombre de pratiquants, la France demeure une destination touristique de premier ordre, de par ses eaux de bonne qualité et la gestion des milieux naturels.

Il est à noter une pression croissante des associations écologistes et animalistes à tous les niveaux, régionaux, nationaux et européen, qui œuvrent pour limiter, voire interdire nos pratiques. Ces enjeux seront demain des sujets prioritaires.

2 - VOUS AVEZ PRIS LA PRÉSIDENCE DU GIFAP EN 2023. QUELS CHANTIERS SOUHAITEZ-VOUS PRIORITAIREMENT MENER ?

Le GIFAP est un syndicat professionnel historique qui a toujours traité des sujets règlementaires et législatifs pour défendre les intérêts des fabricants et importateurs. Depuis quelques années, nous avons ouvert le groupement aux distributeurs ainsi qu'à des médias halieutiques qui sont désormais partie prenante aux assemblées et commissions. La mixité des métiers sera bénéfique dans les années à venir.

De nouvelles lois, comme la loi AGEC sur le recyclage des articles de pêche sont en application et le GIFAP travaille activement pour mettre en place une filière de recyclage avec les autres acteurs du sport et des loisirs. Cette orientation met en évidence la volonté de la profession de respecter nos milieux dans une démarche écocitoyenne.

Nous avons également le projet de créer un « salon national de la pêche », grand évènement festif avec un accès direct à l'eau, pour offrir aux pêcheurs une vitrine complète de leur passion.

Ce dossier est complexe, car il demande l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs du monde de la pêche et nous pouvons remercier chaleureusement la FNPF qui a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le projet.

3 - QUELLES RELATIONS SOUHAITEZ-VOUS NOUER AVEC LA FNPF ?

Une de mes premières actions a été de rapprocher le GIFAP de la FNPF, car nous souhaitons partager nos idées et travailler ensemble sur des sujets communs. Nous avons rencontré Claude Roustan et Hamid Oumoussa à plusieurs reprises depuis janvier pour échanger sur des sujets communs. Il est important que les entreprises et réseaux associatifs soient partenaires dans une démarche de filière, afin de bâtir la pêche de loisir de demain et de faire face aux futurs enjeux qui se profilent… L'union fait la force !

4 - SOUHAITEZ-VOUS PARTAGER UN SOUVENIR PERSONNEL DE PÊCHE ?

J'ai toujours été plutôt tourné vers le futur, vous m'obligez à réfléchir sur le passé !

Petit, à Dunkerque j'alignais les morues par taille dans le zodiac familial, plus grand sur la Manche, l'hiver, entre la France et l'Angleterre, en montant sur le capot du bateau pour revisser l'antenne radio, je me retrouve la tête au soleil avec une vue extraordinaire et un océan de brume en dessous ne voyant même pas mes chaussures ! Instant magique.

Carpes, brèmes, brochets, bars… tous les poissons m'intéressent, toutes les techniques, je ne suis pas expert, mais ce qui me fait y retourner, c'est ce que la pêche nous apporte simplicité, convivialité et partage dans la nature…

Carrefour national de la pêche : l'événement phare qui rassemble petits et grands !

Déambulation avec Brice Hortefeux et Philippe Meunier

Après deux années d'absence dues à la pandémie de la Covid-19, le salon national dédié à toutes les pratiques de pêche a rouvert ses portes aux visiteurs en janvier 2023. Le public était de retour en masse avec 22 800 personnes sur 3 jours, battant ainsi le record d'affluence de ces 10 dernières années ! La journée du samedi a réuni à elle seule 14 000 visiteurs, provenant de 93 départements différents.

Un salon fortement marqué par la présence de Cyril Chauquet, pêcheur star et animateur des programmes TV « Mordus de la pêche » et récemment « À la recherche des derniers géants ». Un invité qui a généré des heures d'attente pour obtenir la photo ou l'autographe tant convoités…

Une magnifique ferveur, notamment chez les plus jeunes pratiquants, preuve que le loisir pêche attire toutes les générations et a encore de beaux jours devant lui.

Ce profil de visitorat varié et familial est également dû à la présence d'influenceurs tels que Bar d'écume, Scarna Fishing, Nervurax ou Sébastien Spring, qui animaient un espace dédié avec de nombreux contenus retransmis en direct sur leurs chaînes respectives. Mais aussi à une diversité d'exposants : matériel, destinations tourisme, structures associatives… qui étaient rassemblés pour offrir l'expérience halieutique la plus complète !

Enfin, les animations et l'espace d'échange proposés par les structures associatives de pêche de loisir qui permettaient aux visiteurs de s'informer sur les différentes pratiques, découvrir les missions d'intérêt général des associations de pêche et devenir acteur de la protection des milieux aquatiques, n'ont pas désempli. De grands aquariums invitaient à observer et comprendre le cycle de vie des poissons d'eau douce de la région. L'Association régionale des fédérations de pêche Auvergne-Rhône-Alpes a également organisé une inauguration pour les institutionnels régionaux, dont le vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la pêche Philippe Meunier et Brice Hortefeux, député européen et conseiller régional, en présence de Claude Roustan, président de la FNPF.

La FNPF, partenaire institutionnel de l'événement, a quant à elle animé une conférence autour du bénévolat, pour lancer un appel à rejoindre l'une des 3 700 structures associatives de pêche de loisir !

Claude Roustan et Cyril Chauquet

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE TAILLE

D'après les organisateurs, la boutique du salon a affiché plus de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires. Si la pêche reste une passion accessible, elle suscite un tel engouement qu'elle génère des retombées économiques annuelles estimées à 2 milliards d'euros* (matériel, consommables, nautisme, tourisme, restauration…).

**Source : étude BIPE 2014*

Pêche et voyage en itinérance : *un duo gagnant*

Une activité en plein air qui se pratique dans le calme et la sérénité nécessite de trouver des coins tranquilles : facile avec un camping-car ou un van aménagé, ce qu'apprécient de plus en plus d'adeptes, encouragés par les communes.

Une fois le spot de pêche idéal découvert, quelle peine de devoir l'abandonner à la tombée de la nuit pour rentrer à la maison ou au gîte… Mais avec le logis sur place, on est prêt dès l'aube à s'adonner à sa passion ! Voyager en itinérant permet également de découvrir chaque jour de nouveaux paysages, tout en pratiquant son loisir dans des sites variés. Et si des membres de la famille ne pêchent pas, ils peuvent profiter de la diversité des visites et des autres activités. Enfin, le matériel peut être parfois volumineux : un camping-car sera idéal pour transporter de longues cannes ou un float-tube, par exemple.

DYNAMISANT POUR LA COMMUNE

Ce duo gagnant fait de plus en plus d'adeptes, notamment grâce aux communes qui aménagent des aires d'accueil pour camping-cars à proximité de sites de pêche. À Douchy-Montcorbon (Loiret), Abel Martin, maire depuis 2020, auparavant président de l'association agréée de pêche La Savane, a impulsé une politique d'aménagements pour accueillir les pêcheurs-voyageurs en famille. *« Nous recevons des camping-cars en toutes saisons,* se réjouit-il, *grâce à nos huit emplacements, bientôt rejoints par trois autres, tant la demande est forte. L'aire d'accueil est située aux abords d'un parcours santé, d'une aire de jeux et de l'étang de la Noue, plan d'eau de 2e catégorie labellisé parcours de pêche Famille, – et où on peut pêcher toute l'année ! »* Certains pêcheurs restent jusqu'à deux semaines à Douchy, profitant des animations de l'association de pêche et faisant vivre les commerces locaux. *« C'est très dynamisant pour une commune comme la nôtre »*, apprécie le maire.

UN VÉRITABLE ATTRAIT POUR LES PÊCHEURS-TOURISTES

Dans le Lot-et-Garonne, la fédération départementale de pêche développe des parcours labellisés en lien avec les facilités d'accueil. *« De nombreux pratiquants sont prêts à dormir sur place, sans savoir où garer leur van,* rappelle Julie Briand, chargée de développement à la fédération : *c'est un plaisir de rester quand on a trouvé un joli coin pour pêcher !*

Et l'itinérance permet de varier les plaisirs de la pêche, en passant d'un site à l'autre ! »

Plusieurs parcours de pêche ont été équipés d'une aire d'accueil pour camping-cars dans le département, comme à Casseneuil, où un écrin de verdure accueille un parcours de pêche Famille, riche en poissons blancs et carnassiers. À la confluence avec le Lot, le site permet aussi un accès à une autre rivière, plus sportive. Plus à l'Est, un parcours Passion à Trentels devrait prochainement bénéficier d'une aire d'accueil pour camping-cars. *« Ce sera un véritable attrait pour la commune »*, ajoute Julie Briand, qui travaille sur la labellisation d'un parcours de pêche à Lavardac, où les places de stationnement pour camping-cars sont idéalement situées au bord de l'eau et équipées de tables de pique-nique.

5 MILLIONS D'ADEPTES DU CAMPING-CAR EN EUROPE

Selon la Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes (FFCC), partenaire de la FNPF depuis 2017, un demi-million de camping-cars sont en circulation en France, pour 1,4 million d'adeptes (5 millions en Europe, pour 2 millions de camping-cars). La moitié sont français, les autres viennent la plupart du temps de pays européens. Plus de 6000 lieux les accueillent dans l'hexagone, où ils font des haltes de plus de trois jours, dépensant près de 40 euros par jour et par personne.

Profession : *youtubeur halieutique*

Ils sont de plus en plus nombreux, de plus en plus suivis, de plus en plus courtisés, créant un trafic qui suscite l'envie : les youtubeurs stars de la pêche comptent plusieurs dizaines de milliers d'abonnés, plusieurs centaines de vidéos pleines d'humour, de conseils judicieux et d'informations essentielles ou insolites. Qui sont-ils ? Pourquoi se sont-ils lancés ? Comment vivent-ils ? Réponses de deux influenceurs parmi les plus connus de la toile halieutique : Scarna Fishing et Bar d'écume, qui en ont fait une véritable activité professionnelle.

COMMENT EST NÉE VOTRE CHAÎNE ?

Scarna Fishing

Je travaillais dans le monde de l'audiovisuel et j'ai d'abord eu envie de lier ma passion de la pêche et mon activité professionnelle, de façon désintéressée, pour partager mon plaisir, en tenant un journal vidéo, stocker mes moments favoris de pêche, progresser, etc. Je les ai mis en ligne, en les montant avec mon binôme de pêche, alias Canito. Les commentaires élogieux ont afflué dès la troisième vidéo de la chaîne, qui se déroulait dans le décor grandiose d'un lac de barrage en Aveyron, et a fait plusieurs milliers de vues… On était en 2015 : la chaîne était lancée !

Bar d'écume

Autodidacte dans le domaine de la pêche, j'ai découvert l'univers grâce à mon copain Erwan : ma famille n'était pas pêcheuse. En 2018, j'ai créé, pendant mes études de gestion et maîtrise de l'eau, une chaîne sur la pêche du bar, qui rassemblait un peu plus d'un millier d'abonnés. Un jour, je réalise un « tuto » [ndlr : tutoriel : vidéo présentant pas à pas une réalisation, une pratique] sur la fabrication d'un leurre en résine epoxy qui fait carton plein : des retours incroyables, des commandes… Après mon BTS, je me suis laissé un an pour voir si ça marchait et au bout de quelques mois, je pouvais bien en vivre.

VIVEZ-VOUS DE VOTRE PASSION ?

Bar d'écume

Dès que vous dépassez les 1000 abonnés et les 4000 heures de vue, la plateforme vous propose des partenariats qui, selon votre audience, peuvent vous rapporter entre 3 et 5 euros pour 1000 vues. Je passe aussi des contrats avec des marques et distributeurs de matériel qui me plaisent, pour donner mon avis en images. Ce sont des contrats annuels : je ne parle que de ce que j'apprécie, et ne donne parfois la marque que dans les commentaires ! Ma motivation et mon moteur, ça sera toujours la passion pour la pêche et le partage : l'argent que je gagne, c'est avant tout pour proposer toujours de plus belles vidéos. C'est une vraie chance de travailler dans sa passion. Il ne faut pas le faire pour l'argent. Je pense faire ça encore une dizaine d'années, puis je trouverai d'autres voies, notamment grâce au carnet d'adresses que je suis en train de constituer avec ma chaîne. C'est un vrai tremplin.

Scarna Fishing

La publicité ne peut pas rapporter toute l'année, puisque l'activité est saisonnière, mais en « placement de produits », on arrive à nous rémunérer un peu plus de 1000 euros chacun par mois. J'ai aussi créé une entreprise de production audiovisuelle halieutique qui me permet de vivre correctement. *Mais le principal, c'est de se faire plaisir en réalisant de belles vidéos et en sensibilisant les pêcheurs à la fragilité des milieux aquatiques et aux actions du milieu associatif.*

Canito et moi avons commencé à l'âge de 30 ans, nous avons beaucoup travaillé auparavant.

Aujourd'hui, nous avons chacun une famille. Il ne s'agit pas de gagner beaucoup d'argent, mais de vivre bien, modérément, en pratiquant notre passion et en la faisant partager au plus grand nombre, de trouver un équilibre entre un métier, certes passionnant, et une vie personnelle épanouissante.

QUI SONT-ILS ?

Anthony Boyer
Scarna Fishing :
depuis décembre 2015,
440 vidéos, 134 000 abonnés

Âge : 40 ans
Lieu de vie : Millau, Aveyron
Poisson fétiche : Brochet
Devise halieutique : Il suffit d'une touche !

Constantin Gatineau
Bar d'écume :
depuis août 2018,
99 vidéos, 178 000 abonnés

Âge : 21 ans
Lieu de vie : Rennes, Ille-et-Vilaine
Poisson fétiche : Perche
Devise halieutique : Le partage au bord de l'eau et le respect du milieu et de nos poissons.

La TVA sur la vente de poissons à la pêche de loisir restera à un *taux de 5,5% !*

La Fédération française de l'aquaculture et la FNPF se sont largement emparées de ce dossier emblématique.

Dans le cadre d'un projet de réforme global de la TVA en lien avec l'alimentation et une volonté de simplifier et clarifier les différents régimes applicables, de nombreuses inquiétudes ont vu le jour au sein des associations locales et fédérations départementales de pêche.

Une information laissait, en effet, entendre que le taux de TVA applicable à la vente de poissons vivants par les pisciculteurs à destination du réseau passerait de 5,5% à 20%.

Une proposition catastrophique si elle devait être confirmée et maintenue.

Il faut préciser que les structures associatives de pêche achètent du poisson vivant aux professionnels de l'aquaculture pour différents impératifs, en particulier de repeuplement pour soutenir le loisir pêche ou pour des impératifs écologiques. Cette activité est essentielle pour le maintien et le développement de la biodiversité ordinaire ou rare dans les cours d'eau français grandement altérés.

La Fédération française de l'aquaculture et la FNPF se sont largement emparées de ce dossier emblématique pour alerter et sensibiliser le ministère des Finances des graves conséquences qu'une telle réforme aurait sur leurs activités, tant économiques que sociales et environnementales.

Les parlementaires ont également été mobilisés, en particulier les membres du Groupe d'études Pêche de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ceux-ci se sont montrés disponibles et offensifs sur l'interpellation.

Une réunion de travail a été organisée avec le ministère des Finances au cours de laquelle Claude Roustan, président de la FNPF et Hamid Oumoussa, directeur général, ont qualifié la nature juridique de ces opérations de vente et de transfert dans le milieu naturel de poissons vivants. Cette réunion a également été l'occasion d'exposer les conséquences irréversibles qu'une telle augmentation aurait sur le loisir pêche et son organisation.

La situation financière des associations et des fédérations de pêche, chargées toutes deux de missions d'intérêt général, a également été exposée, mais aussi le contexte microéconomique des activités de pêche de loisir avec une hausse importante des différents coûts de fonctionnement (coûts salariaux, énergie, déplacements, matières premières, etc.).

Sensible à cet argumentaire, le ministère des Finances a précisé par courrier du 20 février 2023 sa doctrine et maintenu le taux de TVA à 5,5%.

Ce courrier énonce ainsi que : *« Ces poissons étant destinés à la prise aux fins d'être consommés par les pratiquants de la pêche de loisir, ces poissons vivants doivent être regardés comme normalement destinés à la consommation humaine. Partant, leur vente aux associations de pêche doit être imposée au taux réduit de 5,5 % de la TVA, sans que le Gouvernement n'envisage une quelconque évolution en la matière. »*

CETTE ACTIVITÉ EST ESSENTIELLE POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ.

LES CHIFFRES *clés*

2 MILLIARDS D'EUROS
Poids économique de la pêche en France

1 000
SALARIÉS

40 000
BÉNÉVOLES

12 164 806 €
D'AIDES À L'EMPLOI
versées par la FNPF aux fédérations départementales
soit 371 postes

1 447 221
PÊCHEURS
dont
109 417
FEMMES
et
321 517
MOINS DE 18 ANS

4 861 168 €
ALLOUÉS PAR LA FNPF
pour développer le loisir pêche et protéger les milieux

2 016 044 €
en faveur du
DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

481 ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX
subventionnées par la FNPF pour un total de 2 216 817 €

SUBVENTIONS ACCORDÉES par la FNPF
par bassin de 2017 à 2022

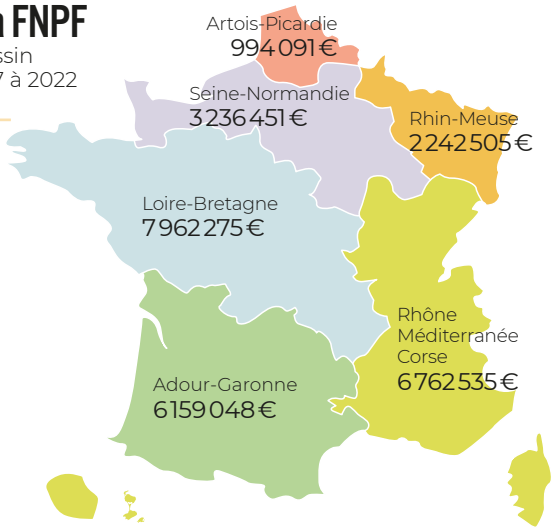

NOMBRE DE PÊCHEURS
par département

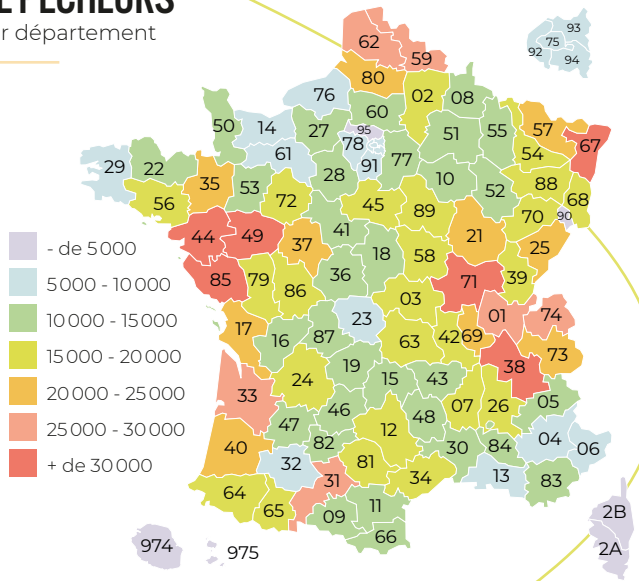

539
Parcours Pêche
(labellisés et en cours de labellisation)

512
Hébergements Pêche

23
Stations Pêche

503
Ateliers Pêche Nature

3 994
Gardes-pêche

La pêche de loisir ou le bien-être par *l'expérience inclusive*

La pêche en eau douce est un loisir qui permet d'aller au-delà de la simple intégration par l'accessibilité physique dans le sens où elle cherche prioritairement à s'adapter à l'ensemble des citoyens.
En s'adressant à tous les publics, valides ou en situation de handicap, cette activité offre avant tout la qualité de l'expérience vécue, procurant bien-être et sérénité.
L'implication du monde associatif de la pêche dans le soutien à long terme de démarches inclusives répond à une véritable volonté de solidarité.

Ainsi, la démocratisation de l'accès au loisir pêche passe par des propositions de programmes et d'actions d'animation, de sensibilisation, de découverte et d'initiation à la pêche, par l'organisation de manifestations, mais également par de nombreux aménagements halieutiques au cœur des territoires.

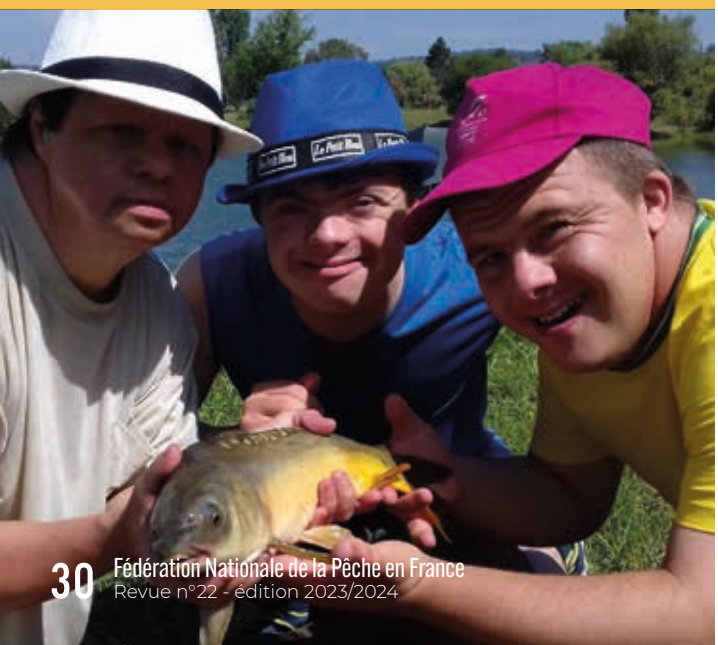

LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PARCOURS DE PÊCHE : PONTONS ET POSTES PARTAGÉS

Ces 10 dernières années, 174 projets de fédérations départementales incluant l'aménagement de parcours et l'installation de pontons adaptés ont représenté un investissement global de 2 037 000 € de la part des collectivités piscicoles, collectivités, départements et parfois régions. La FNPF en a également assuré le financement à hauteur de 438 000 €.

En conséquence, et bien qu'il n'existe pas de réglementation officielle concernant ces aménagements de pleine nature, la majorité de nos structures les intègrent sur leurs sites de pêche, à condition que leur implantation soit réalisable en toute sécurité.

Au total, ce sont plus de 1 000 parcours de pêche adaptés qui sont recensés en France.

Sont pris en considération la configuration générale des lieux, l'existence de places de stationnement réservées, la qualité des revêtements et cheminements, la présence de pontons individuels et/ou postes de pêche partagés ouverts à tous, d'équipements annexes (sanitaires, tables de pique-nique, voire matériel nautique), etc… Une signalétique dédiée, panneaux et pictogrammes, répondant à une charte nationale a été instaurée pour offrir à ces parcours une meilleure visibilité.

Grâce à des partenariats établis avec des associations représentant des personnes en situation de handicap telles que APF France handicap, Handipêche ou Tourisme & handicaps, des normes de sécurité et de confort ont été établies qui peuvent être appliquées localement, permettant une reconnaissance officielle et la délivrance d'un label. Les pontons détenteurs de la marque Tourisme & Handicap sont ainsi référencés informatiquement par la Direction générale des entreprises.

L'INCLUSION NE SE FONDE PAS UNIQUEMENT SUR LES ASPECTS TECHNIQUES OU D'AMÉNAGEMENT

Favoriser le partage et normaliser les rencontres permettent de réduire les barrières. Les lieux d'accueil tels que les Maisons Pêche Nature et les différentes activités de pleine nature réalisées par les fédérations départementales offrent à tous des expériences positives, des moments d'échanges et d'interactions dans le groupe ou avec les passants.

Ces rencontres ont lieu lors de manifestations grand public, ateliers de découverte et d'initiation à la pêche itinérante ou en parcours, mais aussi grâce aux véhicules d'animation pédagogiques qui rayonnent sur les territoires et vont à la rencontre des personnes à besoins spécifiques, au sein de leurs établissements.

En garantissant un encadrement compétent, en adaptant et personnalisant la pratique, par l'assistance et le temps accordé à l'explication, à la découverte et à la maîtrise des gestes, ainsi qu'en veillant aux manœuvres et à l'utilisation adéquate des équipements, les animateurs des fédérations départementales assurent un cadre sécuritaire à l'activité.

De cette manière, ce loisir doux et relaxant offre aux participants l'opportunité d'expérimenter les bienfaits du contact avec le milieu naturel tout en procurant le plaisir simple d'une touche, de l'observation du poisson, la fierté de la prise ou encore la motivation de relever ses propres défis.

Chacun connait *les bienfaits du sport*

Alain Schaeffer, médaillé d'Or dans la catégorie handisports

Lorsque l'on pratique une activité sportive, le corps sécrète des hormones telles que l'endorphine, la dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorer la qualité du sommeil, diminuer les douleurs et agir comme un antidépresseur, c'est donc avant tout une source de plaisir. Chez les personnes handicapées physiques, l'activité sportive est indispensable pour préserver le tonus musculaire général et maintenir un apport correct en nutriments et en oxygène au niveau des muscles qui ne peuvent plus se contracter.

Or, en France, seuls 5,5% des personnes handicapées la pratiquent en club. Manque d'accessibilité, autocensure… Les freins sont multiples. Pourtant, de nombreux acteurs se mobilisent pour développer la pratique parasportive et c'est notamment le cas de la Fédération française des pêches sportives qui propose depuis plus de 20 ans toute une gamme de compétitions nationales «Handipêche» jusqu'à la délivrance du titre de champion de France.

Ainsi chaque année, les pêcheurs sportifs en situation de handicap peuvent en découdre dans de nombreux concours, aux quatre coins de l'hexagone. Ils peuvent gravir tous les échelons de l'élite nationale et pour les meilleurs, être sélectionnés en équipe de France et participer au championnat du monde «Handipêche». Créé il y a 24 ans par la Fédération internationale des pêches sportives, ce championnat du monde regroupe chaque année une quinzaine de nations venues à la conquête des titres de champions du monde individuel et par équipe.

Cette année, la France a été désignée pour organiser le prochain championnat du monde de pêche sportive en eau douce des pêcheurs en situation de Handicap, combiné avec les catégories Masters & Vétérans. C'est la ville de Toul (54) qui a reçu cet évènement sportif mondial, qui s'est déroulé les 26 et 27 mai sur la Moselle canalisée.
Il s'agissait de l'un des plus grands rassemblements sportifs de l'année !

Ainsi, ce sont 22 nations qui ont participé à cette épreuve avec pas moins de 500 sportifs (compétiteurs, entraineurs, membres des délégations internationales) présents durant une dizaine de jours et venus du monde entier.

Malheureusement, mais c'est la loi du sport, nos équipes de France n'ont pu gravir les marches d'un podium, malgré leurs qualités.

En revanche, nous nous réjouissons de la victoire d'Alain Schaeffer, récompensé de la médaille d'Or dans la catégorie handisports, devenant ainsi champion du monde 2023 en individuel.

Vive la pêche sportive et vive le sport !

Sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable grâce à leur environnement de proximité

L'Éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) repose sur plusieurs principes éducatifs qui en font ses forces. Agir sur les différentes formes de savoirs, rendre les participants acteurs de l'animation, s'appuyer sur une approche transdisciplinaire, autant de méthodes pédagogiques qui permettent de sensibiliser les participants à leur environnement local pour mieux appréhender les enjeux globaux.

Les Structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) interviennent depuis de nombreuses années dans des actions d'EEDD, en particulier à destination des publics scolaires.

Spécialiste des milieux aquatiques et des thématiques liées à l'eau, notre réseau d'associations est reconnu d'utilité publique pour la protection de l'environnement et son savoir-faire en termes de transmission a conduit à la mise en place depuis 2010 d'une convention de partenariat pour l'éducation au développement durable avec le ministère de l'Éducation nationale.

LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE : DES PARTENAIRES EXPERTES POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

Que ce soit pour intervenir en classe de façon ponctuelle sur des thèmes spécifiques, pour organiser des sorties sur le terrain ou pour concevoir un cycle d'activités en lien avec les programmes scolaires, les fédérations départementales sont les interlocutrices privilégiées des acteurs de l'EEDD pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

Ainsi, monsieur Drochon, adjoint patrimoine, environnement et biodiversité de la commune d'Erdre-en-Anjou dans le Maine-et-Loire, a fait appel à la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA 49) pour proposer aux classes maternelles et élémentaires, des animations sur la thématique de l'eau. *« La commune avait une volonté globale non seulement d'œuvrer pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, mais également de sensibiliser ses habitants, élèves en premier lieu, à ces thématiques et aux actions que nous mettons en œuvre. Dans le cadre d'un projet de restauration des mares présentes sur notre territoire, nous avons pris contact avec la fédération de pêche du département, déjà partenaire du syndicat de rivière. Avec Océane Huet, salariée en charge de l'EEDD à la fédération, nous avons pu échanger et aller sur sites pour déterminer les animations pouvant être mises en place. Les élèves pourront ainsi observer l'évolution de la mare avant/après travaux de réhabilitation à travers ces séances ».*

Au total, 339 élèves répartis sur 14 classes ont bénéficié de ces actions de sensibilisation en cours et sur le terrain, durant l'année scolaire 2022/2023. La commune finance les interventions « La vie de la mare » pour 10 classes et le Syndicat du bassin de l'Oudon finance l'animation « L'eau dans tous ses états » pour 4 classes.

1 CONVENTION DE PARTENARIAT NATIONALE entre la FNPF et le ministère de l'Éducation nationale, des conventions départementales entre les fédérations de pêche et les académies

1 PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉDUCATION à l'environnement et au développement durable dont les contenus sont validés par le ministère de l'Éducation nationale

40 MAISONS PÊCHE NATURE pour accueillir les classes et des véhicules d'animation pédagogique pour intervenir dans les établissements

150 AGENTS DE DÉVELOPPEMENT bénéficiant d'une formation assurant des approches pédagogiques adaptées

3 500 DEMI-JOURNÉES d'interventions par an auprès des publics scolaires (69 000 élèves)

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE REPOSANT SUR UN ANCRAGE TERRITORIAL INDISPENSABLE

L'éducation à l'environnement doit s'ancrer dans le territoire du participant pour permettre d'appréhender le fonctionnement des écosystèmes plus efficacement et naturellement.
C'est par exemple le cas au collège Pierre Galery à Massiac dans le Cantal, où l'établissement a mis en place depuis 2007 un atelier « pêche et étude des milieux aquatiques » avec l'appui technique de la Fédération du Cantal et l'AAPPMA de Massiac. Sur la base du volontariat, 21 élèves de la 6e à la 3e bénéficient d'heures supplémentaires autour de la connaissance des milieux aquatiques avec des activités en classe et sur le terrain. Ainsi, cette année les élèves ont pu assister aux travaux de comptage des espèces réalisés par la Fédération du Cantal sur la rivière l'Alagnon longeant le collège et travailler autour de la connaissance de ce cours d'eau.

La principale du collège se félicite de ce partenariat de longue date qui performe chaque année : *« On a un partenariat qui fonctionne bien avec la fédération et l'AAPPMA, c'est une plus-value pour les élèves d'associer une approche environnementale théorique à des activités pratiques sur le terrain. Cet atelier fait partie de l'identité du collège et s'intègre parfaitement dans notre labellisation E3D de niveau 3*[1]*. Il apporte même de la vie supplémentaire à l'établissement ! De plus, dans le cadre de l'atelier, le CFPPA de Brioude (distant de 20 km) fait également venir des moniteurs-guides de pêche en formation pour encadrer les jeunes lors de sorties pêche où ils associent le loisir à la connaissance des milieux aquatiques. »*
En tant que responsable, elle se réjouit également que l'activité bénéficie d'une belle mixité avec 9 collégiennes sur 21 participants.

[1] E3D : École ou établissement en démarche globale de développement durable

CRÉER DU LIEN ÉMOTIONNEL AVEC SON ENVIRONNEMENT

L'atout majeur des activités mises en place par les équipes enseignantes avec les fédérations de pêche, c'est de mettre les élèves au contact direct de la nature et du vivant, de toucher à la relation émotionnelle et affective entre le participant et son environnement proche.
Contempler un poisson dans son biotope, observer la métamorphose d'une larve d'insecte et des éclosions à la surface de l'eau, comprendre le fonctionnement de la rivière… autant d'occasions pour les nouvelles générations de développer un sentiment d'attachement et d'appartenance à leur territoire, de leur donner les éléments de compréhension nécessaires à l'élaboration de leurs propres pensées critiques, socle de leur engagement écocitoyen de demain.

Les premiers jalons du rapprochement des branches Pêche de loisir et Éclat (ex-animation) sont posés !

Les partenaires sociaux des branches Pêche de loisir et de protection du milieu aquatique, Éclat et Familles rurales ont signé, le 9 février 2023 et à la majorité, un accord fusionnant leurs champs d'application professionnel et territorial.
Le syndicat Hexopée, le mouvement Familles rurales et le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL), organisations professionnelles d'employeurs représentatives dans ces trois champs fusionnés, se félicitent de cette avancée historique, qui constitue l'aboutissement d'une volonté commune de doter les structures associatives concernées d'une branche forte qui défende ses spécificités. Une branche représentant désormais plus de 15 000 employeurs et 150 000 salariés en emploi principal et œuvrant pour l'intérêt social et général, notamment en matière d'éducation populaire et de protection de la nature et de l'environnement.

La pêche *séduit les jeunes générations !*

80 milliards de vues cumulées : les vidéos de pêche cartonnent sur TikTok ! L'engouement pour la pêche est en train de battre des records chez les jeunes, avec des progressions à deux chiffres : +17,7 % de cartes « Mineurs » entre 2019 et 2022.

Les détenteurs d'une carte de pêche de moins de 25 ans représentent désormais un tiers de la communauté des pêcheurs (445 268 sur 1 447 221 en 2022). Il faut dire que les fédérations départementales s'activent pour attirer les nouvelles générations, avec succès, via notamment les Ateliers Pêche Nature (APN). Ces moments d'apprentissage et de détente au bord de l'eau enseignent les techniques de pêche et sensibilisent à la protection des milieux aquatiques et à la fragilité de l'environnement. Encadrés par des professionnels de l'animation salariés de fédérations de pêche et animés par des bénévoles passionnés des associations locales, plus de 500 APN ont été organisés en 2022.

DE NOUVELLES TENDANCES

Dans l'Ain, les Ateliers Pêche Nature sont de plus en plus consacrés à la pêche des carnassiers. *« Les gamins sont nourris d'images sur les réseaux sociaux,* explique Olivier Tondeur, animateur à la fédération de pêche. *On y sort des brochets et autres silures, on y parle d'aventures… Nos ateliers pêche au leurre, à la mouche ou float tube sont pris d'assaut. Ce sont des pêches attrayantes et actives qui correspondent à ce qui les fait rêver ! »* *« Si la pêche s'est historiquement transmise via une filiation parentale de manière très descendante, les réseaux permettent aux plus jeunes de s'initier et de partager leurs expériences de manière plus horizontale, d'un pair à un autre. Paradoxalement loisir solitaire, nous constatons que la pêche, au travers des réseaux, devient progressivement un facteur de lien social, de partage et de transmission »*, ajoute Pierre Bompard, directeur de la Fédération de l'Ain.

DES SUPPORTS ATTRACTIFS DÉDIÉS

Dans le Lot, où 22% des cartes sont détenues par des enfants de moins de 12 ans, la fédération a réalisé en 2021 un guide pour les jeunes pêcheurs, destiné à expliquer la réglementation et les bonnes pratiques en des termes adaptés aux enfants : « Kid Pêche ». *« Cela complète les animations »*, apprécie le directeur, Patrice Jaubert, qui remarque une belle progression du nombre de filles participant aux animations. Ses animateurs maison, Clément et Romain, ont complété l'an dernier ce guide par une chaine YouTube, « La main à l'appât », *« afin que les enfants mordus de pêche ou débutants puissent affiner leurs connaissances ou se lancer »*. Une dizaine de vidéos d'environ 3 minutes sont en ligne, depuis un tuto sur le nœud baril, un choix de matériel pour débuter, mais aussi une présentation d'espèces emblématiques des rivières locales comme le brochet ou la carpe ou un reportage sur les repeuplements piscicoles.

DES AMBASSADEURS EN HERBE

Dans l'Yonne, Robin, 13 ans, a contacté l'an dernier sa fédération – par courrier ! - parce que la route d'accès au bord de l'Yonne était barrée aux voitures et il voulait comprendre pourquoi. Ce jeune pêcheur de Chemilly a reçu une réponse : l'accès est réservé à Voies navigables de France, gestionnaire du canal de Gurgy. Il a également été invité par le président, Thierry Armand, à participer à la prochaine assemblée générale. *« J'y suis allé,* raconte Robin, qui pêche la truite, le brochet, la friture et les perches avec son père depuis qu'il est tout petit, *et il m'a proposé de devenir ambassadeur des jeunes, pour promouvoir ce loisir auprès des enfants. Ma première action d'ambassadeur a été de faire pêcher des enfants lors de la Journée de la pêche l'été dernier : cela m'a beaucoup plu ! » « Grâce à Robin, j'espère recueillir l'avis des plus jeunes,* explique le président, *savoir ce dont ils ont besoin ou envie, afin de motiver les présidents d'associations agréées à créer des parcours spécifiques : c'est l'avenir de la pêche ! »*

Sentinelles et lanceurs d'alerte, les gardes-pêche sont aussi pédagogues que diplomates

Près de 4 000 Gardes-pêche particuliers (GPP), en grande partie bénévoles, sont présents au bord des rivières, effectuant un travail de surveillance et de contrôle du respect de la réglementation, mais aussi de pédagogie auprès des pratiquants, qu'ils soient occasionnels ou aguerris. Qui sont-ils ? Comment sont-ils devenus gardes ? Réponses avec Julie dans le Var et Jérôme, dans le Morbihan.

Passionnés de la pêche et des milieux aquatiques, pêcheurs aguerris, Jérome Fauvet et Julie Milazzotto partagent les mêmes motivations : contribuer aux bonnes pratiques et faire respecter la loi. *« Trop de gens ne le font pas »*, regrette Jérôme. *« Certains ne savent même pas qu'il faut une carte pour pêcher ! »* ajoute Julie. Préparatrice de commande dans le secteur alimentaire, elle travaille de nuit, et jette toujours un œil sur les rives du fleuve Argens, en rentrant du travail au petit matin. Elle a passé les deux modules de formation en mars (un module général sur la législation de l'environnement, puis un spécifique à la pêche) et attend d'être convoquée pour prêter serment. *« Tout le monde ne réussit pas la formation, il faut connaître la législation : un QCM en fin de module permet de le vérifier ! Même si l'on sait des choses en tant que pêcheur, on en apprend beaucoup et il faut respecter une procédure très stricte lors de nos contrôles, savoir rédiger un procès-verbal si on constate une infraction »*, précise la quarantenaire. La formation dure 18 heures, elle est suivie d'une demande d'agrément par le préfet et d'une assermentation auprès du procureur de la République. Commissionné par une association de pêche, le garde est en effet chargé de certaines missions de police judiciaire en matière de pêche, sur un secteur bien déterminé, toujours en eaux libres.

« Mais le GPP fait avant tout de la pédagogie », précise Jérôme, gérant du camping du Pont d'Oust, aux premières loges pour conseiller les pêcheurs. Commissionné par l'AAPPMA « Pêches Loisir de l'Oust », sur Saint-Martin-sur-Oust et Peillac, il surveille 22 kilomètres de rivière et deux plans d'eau, ainsi qu'une dizaine de kilomètres de petits cours d'eau.

« J'apprends aux gens à pêcher mieux, parfois. La plupart sont contents de rencontrer une personne qui contrôle, je suis respecté, écouté », apprécie ce pêcheur de cinquante ans. L'uniforme y fait beaucoup, pour Julie, qui se sent davantage comprise depuis qu'elle se présente en tant que GPP avec son collègue agréé, que lorsqu'elle expliquait les règles en tant que simple pêcheuse. *« Nous serons bientôt trois GPP sur un linéaire de 2,5 kilomètres : c'est court, mais il y a beaucoup à faire, par exemple les jours d'ouverture ou de lâchers de truites. Cette année, à 7h30, 90 personnes étaient déjà au bord de l'eau le jour de l'ouverture. Ça fait du monde à contrôler !* La plupart des infractions sont liées à la méconnaissance de la loi. *La semaine dernière, quatre enfants pêchaient en compagnie de leurs parents sans carte. Il a suffi de leur expliquer, et de les aider à en obtenir une sur cartedepeche.fr : le tour était joué. »*

« Nous sommes en bord de mer, précise Jérôme. *Sur le littoral, on peut pêcher sans carte, alors les gens ne savent pas toujours qu'en rivière c'est différent. Comme c'est simple de s'en procurer une, les choses rentrent vite dans l'ordre »*, moyennant toujours un peu de pédagogie. La seule présence régulière des GPP est un outil de prévention des infractions, mais elle est aussi essentielle au lancement d'alertes sur les pollutions. Verbaliser ne se fait qu'en dernier recours et sous le contrôle du procureur qui, si le procès-verbal est rédigé conformément à la législation, décidera des poursuites.

La pêche est une activité populaire.
Elle est aussi un miroir de notre rapport
à la nature et un thermomètre
de l'état de nos cours d'eau
et de leur biodiversité.

LA FNPF EN QUELQUES MOTS

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.

Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire, celle de près de 3 500 associations locales de pêche (AAPPMA).

FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE

Association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

108 - 110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr

facebook.com/
federationnationalepeche

twitter.com/LaFNPF

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C018460